

# LE DEVOIR

VOLUME LXXXVI - NUMÉRO 223

MONTRÉAL, LE MARDI 24 SEPTEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Que mijote Parizeau?

La passion pour la chose politique est un passeport pour l'ennui du pouvoir. Le retour au pouvoir d'un chef politique déchu est un phénomène rare, que Robert Bourassa a incarné avec encore plus d'éclat que Maurice Duplessis. La vie politique étant aussi stable que les sables mouvants, rien n'interdit de penser que d'autres pourraient réussir l'exploit.

Qu'est-ce que peut bien mijoter Jacques Parizeau? A-t-il à jamais renoncé à la politique active? Est-il habité par l'espoir d'un retour? A la tête du PQ ou du Bloc québécois?

Au lendemain de la défaite référendaire de 1995, après avoir quitté le bureau du premier ministre, M. Parizeau a disparu du décor. Il s'est astreint à de longues semaines de repos et de réflexion en pleine nature, tantôt sur sa terre de l'Estrie, tantôt sur le domaine de Lisette Lapointe dans les Laurentides, tantôt dans la nouvelle résidence que le couple a acquise dans le sud de la France.

Honni des allophones qu'il avait insultés à travers l'amertume de la défaite, renié et bousculé par les bouchardistes qui piaffaient d'impatience dans l'antichambre du pouvoir, Monsieur a tiré sa révérence. Pendant au moins six mois, il s'est fait invisible et on n'en a pas entendu parler. L'éclipse fut totale.

Puis peu à peu, on l'a vu réapparaître ici et là dans des événements publics, dans les cocktails, les soirées de gala, les grandes premières et les lancements de livres les plus branchés. Le 28 juillet, il surgit du ciel à bord de l'hélicoptère de Pierre Pélaudeau et atterrit sur les lieux sinistres de Grande-Baie au Saguenay. Le 19 août en conférence de presse, Lisette Lapointe annonce que son mari se joindra au groupe de défense des accidentés et qu'il témoignera en commission parlementaire pour tenter de convaincre le gouvernement d'amender la loi sur la sécurité routière.

L'ennui a fait son œuvre. Jacques Parizeau commence à comprendre que la douce tranquillité de la nature sauvage peut convenir pour un temps mais que ce n'est pas le bonheur pour un homme qui, toute sa vie, s'est passionné pour la politique. Le couple rentre donc de la campagne pour réintégrer la maison d'Outremont.

D'autant plus que l'ex-premier ministre a repris goût au train-train quotidien de la cité. Il n'est plus capable de se tenir à l'écart des bruits politiques. Il réalise soudainement qu'il a fait un coup de tête qu'il regrette d'ailleurs amèrement. Tous les matins que le bon Dieu amène, il se rend dans les bureaux qu'on lui a aménagés au ministère de la Culture, boulevard Saint-Laurent à Montréal. Avec la secrétaire qu'on a mise à sa disposition, il planifie sa journée de travail. Il s'informe des derniers développements, se renseigne sur les plus récentes rumeurs, écoute les échos du bunker, rédige sa correspondance et répond aux appels téléphoniques de dizaines de personnes.

Pendant ce temps, avec l'approche du congrès de novembre, son héritage idéologique continue de guider les délibérations des associations de comités, de hanter les coulisses du parti et du gouvernement. Son petit catéchisme social-démocrate inspire la vigilance des militants péquistes, qui se montrent de plus en plus critiques à l'endroit des virages réactio-conservateurs de Lucien Bouchard.

Puis un jour, le temps venu de sonner l'alarme, a retenti l'expression de son indignation. Prenant prétexte des célébrations du 15<sup>e</sup> anniversaire de vie politique de Louise Harel dans Hochelaga-Maisonneuve, il prévient le gouvernement qu'il faut mettre un terme à la délinquante ronde des compressions aux dépens des plus démunis. Dans l'entourage du premier ministre, cette mise en garde a eu l'effet d'un coup de poignard, alors que chez un fort pourcentage de militants péquistes le petit discours du samedi soir a été ressenti comme un vent de fraîcheur, comme un cri d'authenticité.

Des députés du Bloc québécois en ont conclu que M. Parizeau brûle du désir de relever un autre défi. Y voyant l'occasion de renforcer le leadership de leur parti, ils ont convenu d'inviter l'ex-chef péquiste à poursuivre la croisade souverainiste à la Chambre des communes. Ils lui en ont causé mais ils se sont fait dire non.

Que réserve donc l'avenir à cet homme qui a tout sacrifié pour la cause souverainiste? A ce propagandiste de la foi, qui a assumé à lui seul les conséquences de la défaite référendaire? S'il reprend du service, ce sera sûrement pour exercer le pouvoir. Sa mésaventure aura au moins servi à rappeler que la vindicte populaire n'épargne personne et que, sait-on jamais, même Lucien Bouchard pourrait un jour trébucher, tomber au combat.

Dans une conjoncture politique où les promesses de création d'emplois se transforment en accroissement du taux de chômage, où la récession refuse de faire place à la relance économique, où les grandes réformes ne génèrent qu'insatisfaction, où les ministres jouent de l'escrime et où les militants du parti cariburent à la méfiance, personne n'est à l'abri du désaveu. C'est dans cette seule perspective que Jacques Parizeau peut rêver d'une résurrection politique, un rêve qui a de bien maigres chances de se réaliser.

**LE MONDE**

L'idée d'une démission de Boris Eltsine gagne du terrain, page A 5



**POLITIQUE**

L'Alliance autochtone imite Bertrand, page A 4

**CULTURE**

Une pilule amère pour les radios locales et régionales, page B 7



## Québec propose une réduction volontaire du temps de travail

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

Le gouvernement de Lucien Bouchard souhaite faire de la réduction du temps de travail un élément important de sa stratégie de lutte contre le chômage. À cet égard, à un peu plus d'un mois du sommet socio-économique, le bureau du premier ministre a soumis, pour consultations, une série de propositions aux principales organisations patronales et syndicales. L'objectif: diminuer le taux de chômage de 2 % d'ici l'an 2000. On pense que ces mesures

pourraient créer 17 600 emplois dès l'an prochain. Le Devoir a appris de différentes sources que le gouvernement québécois a décidé de jouer la carte de l'audace afin d'amener les différents partenaires économiques à s'entendre sur une politique globale de partage du travail. Dans un document en circulation depuis une semaine, et dont Le Devoir a pu reconstituer les différents éléments, il propose la réduction volontaire du temps de travail comme dispositif central d'une politique de partage de l'emploi. Les travaux du comité interministériel sur le partage du

travail, du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, et du comité de travail sur l'emploi, présidé par Jean Coutu, n'ont pas réussi, au cours des derniers mois, à atténuer les désaccords profonds entre patrons et syndicats sur la question de la réduction du temps de travail. Lucien Bouchard a donc demandé qu'un ensemble de propositions exploratoires soient préparées et soumises aux principaux partenaires économiques. Le Devoir a appris que dans les entreprises de 50 em-

VOIR PAGE A 8: TRAVAIL

### Un quatuor de Stradivarius



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

CE SOIR, la Place des arts vibrera à la sonorité riche et délicate d'un quatuor de Stradivarius, propriétés du Dr Herbert Axelrod. Le collectionneur ne permet que quelques fois par année à l'American String Quartet de faire entendre ces précieux instruments, entreposés habituellement au Smithsonian Institution. C'est ce qu'a expliqué hier celui qui dirigera l'ensemble à Montréal, le maestro Charles Dutoit, lors d'une présentation de presse à l'intention des journalistes montréalais tenue presque exclusivement en anglais. M. Dutoit justifiant la chose par la forte présence d'Américains. Sur la photo, l'alto Daniel Avshalomov a donné aux journalistes un aperçu des grandes possibilités de l'un des quatre Stradivarius du Dr Axelrod.

**Parizeau réalise qu'il a fait un coup de tête et il le regrette amèrement**

**MÉTÉO**

Montréal	Québec
Ennuagement en mi-journée, suivi d'averses en soirée. Max: 14 Min: 7	Pluie intermittente Max: 13 Min: 6

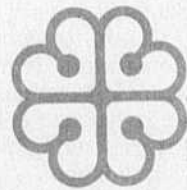
Détails en B 4

**INDEX**

Agenda ..... B 6	Le monde ..... A 5
Annonces ..... B 6	Les sports ..... B 5
Avis publics ..... B 4	Montréal ..... A 3
Culture ..... B 8	Mots croisés ..... B 6
Économie ..... B 2	Politique ..... A 4
Éditorial ..... A 6	Télévision ..... B 7
Idées ..... A 7	

**MONTRÉAL**

La Ville tend la main aux cols bleus



PAGE A 3

## L'armée nomme un ombudsman

L'officier aura pour tâche de redresser la discipline et de s'attaquer au problème de leadership

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Le commandant en chef de l'armée de terre, le lieutenant général Maurice Baril, annoncera aujourd'hui la nomination d'un inspecteur général — un ombudsman dans la société civile — qui aura pour tâche de redresser la discipline et de s'attaquer au problème de leadership.

Selon les informations obtenues par Le Devoir, c'est le brigadier général James Cox qui assumera pour une période d'un an cette nouvelle fonction au sein de l'armée de terre.

Indépendant, l'inspecteur détiendra l'autorité nécessaire pour enquêter sur tous les aspects de la vie militaire au sein de l'armée de terre. Il aura aussi pour tâche d'examiner toutes questions qui seront portées à son attention et pourra faire les recommandations appropriées à la chaîne de commandement, dit-on à Ottawa.

L'inspecteur pourra entendre directement les doléances des soldats et s'attaquer à un problème jusqu'à ce qu'il soit résolu à son entière satisfaction. Son mandat sera très étendu et aura des répercussions dans toute l'armée de terre y compris dans les forces de réserve.

Selon nos sources, la création de ce poste «est un pas en avant pour restaurer l'éthique du leadership au sein de l'armée de terre».

Depuis un an, le chef d'état-major, le général Jean Boyle, réfléchit à la création d'un poste d'inspecteur général pour l'ensemble des Forces armées. Toutefois, devant l'ampleur des scandales qui frappent l'armée de terre — Somalie, Bosnie, affaire Purnelle, etc. — le lieutenant général



Maurice Baril

VOIR PAGE A 8: OMBUDSMAN

### Ludmilla Chiriaeff (1924-1996)

## La danse perd sa grande dame

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Ludmilla Chiriaeff n'est plus. La fondatrice des Grands Ballets canadiens, que le milieu de la danse appelait respectueusement «Madame», est décédée dimanche soir, à l'âge de 72 ans, après une longue lutte contre la maladie. Arrivée d'Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, Mme Chiriaeff s'acharna à libérer la danse de sa réputation sulfureuse pour la faire accepter et aimer des Québécois alors plongés en pleine noirceur.

Exigeante, persévérante, courageuse, laborieuse: c'est en ces termes que ses proches collaborateurs ont décrit Mme Chiriaeff, née à Riga de père russe et de mère polonaise.

La passion de Mme Chiriaeff pour la danse s'est déclarée dès l'âge de cinq ans. Son père, un poète russe, intime de plusieurs artistes, avait reçu chez lui le chorégraphe Michel Fokine. L'illustre chorégraphe avait alors dessiné sur une feuille pour la petite Ludmilla cinq petits bonshommes: un compositeur, un athlète, un critique, un peintre et une danseuse. «Quand tu seras aussi musicienne qu'un compositeur, aussi sensible qu'un poète, aussi forte et souple qu'un athlète, aussi sévère envers toi-même qu'un critique sait l'être



Ludmilla Chiriaeff

VOIR PAGE A 8: DANSE

## L'Inde ne renoncera pas à l'option nucléaire

«Dans sa forme actuelle [le traité d'interdiction des essais nucléaires] est une absurdité et une tentative délibérée pour tromper le monde»

Le président américain Bill Clinton sera le premier chef d'État à signer aujourd'hui le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) ouvrant ainsi une ère nouvelle dans le désarmement nucléaire. Pourtant, ce traité ne met pas fin à la controverse entourant l'acquisition d'armes nucléaires. Jocelyn Coulon revient des Nations unies où il a rencontré le représentant d'un pays — l'Inde — qui s'oppose au traité.

JOCELYN COULON  
ENVOYÉ SPÉCIAL AUX NATIONS UNIES

3 Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT), auquel les États membres des Nations Unies vont commencer à adhérer aujourd'hui, est une idée... indienne. Par une ironie de l'histoire, c'est l'ancien premier ministre Jawaharlal Nehru qui avait proposé en 1954 l'interdiction complète des essais nucléaires pour stopper la course aux armes atomiques. Quarante ans plus tard, l'Inde s'oppose maintenant à ce traité. Comment ex-



pliquer ce retournement? Le 10 septembre dernier, après plus de deux ans de négociations à Genève au sein de la Conférence sur le désarmement, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait, par 158 voix contre trois, le CTBT.

«Dans l'intérêt de l'humanité» avait alors dit le délégué australien, les pays membres de l'ONU mettaient ainsi fin à une série de 2048 tests nucléaires depuis 1945. La logique du CTBT est de geler à leur niveau ac-

VOIR PAGE A 8: INDE

## • LES ACTUALITÉS •

# Un remède de cheval contre l'exclusion

Le Conseil de la santé et du bien-être suggère à Québec de réduire la semaine légale de travail à 40 heures et de décourager le recours aux heures supplémentaires

Le Québec compte plus d'un million de travailleurs privés d'un travail à temps complet et qui vivent souvent de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage. C'est pour favoriser l'embauche de cette main-d'œuvre que le Conseil de la santé et du bien-être recommande de réduire le nombre d'heures de la semaine légale de travail tout en rendant moins intéressant le recours aux heures supplémentaires.

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement devrait fixer la semaine normale de travail à 40 heures et pénaliser ceux qui font trop d'heures supplémentaires.

Telle est l'une des recommandations-chocs que le Conseil de la santé et du bien-être formule dans un

avis qu'il vient de transmettre au ministre québécois de la Santé, Jean Rochon.

L'avis compte 78 pages et sera rendu public aujourd'hui. Mais le Conseil y incite le gouvernement à rendre moins attrayant le recours aux heures supplémentaires en fixant la durée de la semaine normale de travail à 40 heures», a appris la Presse Canadienne.

Il faudrait aussi fixer une durée maximale au-delà de laquelle «une mesure punitive pourrait être appliquée».

Cette recommandation est contenue dans le rapport que le Conseil entend formuler contre «l'exclusion sociale», c'est-à-dire contre le fait qu'en 1994, plus de 1 128 000 personnes au Québec vivaient de l'aide sociale, de prestations d'assurance-chômage ou occupaient un emploi à temps partiel, et étaient en quelque sorte exclues du marché du travail.

C'est pour trouver des solutions à l'exclusion sociale que le Conseil, sous la présidence de Norbert Rodrigue, s'est penché sur le problème. Il formule une vingtaine de recommandations.

Dans son document, le Conseil estime que des emplois additionnels pourraient être créés en limitant le recours aux heures supplémentaires pour les employés permanents.

«Le Conseil ne suggère pas d'éliminer complètement le recours aux heures supplémentaires. Il souhaite plutôt le limiter tout en préservant une marge de manœuvre aux entreprises et aux travailleurs. Plusieurs moyens sont disponibles pour rendre le recours régulier à cette pratique moins attrayant», lit-on dans le rapport.

Actuellement, la semaine légale de travail est de 44 heures. On pourrait la réduire à 40 heures, suggère le Conseil.

De plus, au-delà d'un certain nombre d'heures, on pourrait soit ap-

pliquer une taxe sur les heures supplémentaires, soit éliminer le plafond de certaines contributions de l'employeur.

Pour éviter les protestations que de telles mesures pourraient entraîner, le Conseil invite le gouvernement à «faire un jeu de sommes nulles», en réinvestissant dans la création d'emplois les sommes ainsi récupérées.

Autre mesure possible: exempter les employeurs de toutes ou d'une partie des taxes sur la masse salariale des nouveaux employés embauchés grâce à l'argent économisé du non paiement d'heures supplémentaires.

Mais le Conseil reconnaît que la grogne engendrée par de telles me-

sures pourrait être forte du côté des syndicats. «Les syndicats auront probablement un rôle clé à jouer. Il faut s'attendre à ce que ces solutions fassent l'objet de débats importants entre le patronat et les syndicats.»

Par ailleurs, le Conseil de la santé et du bien-être estime que plusieurs mesures de partage du travail doivent être imaginées pour diminuer le nombre d'exclus sociaux.

Il note que:  
■ l'aménagement du travail doit se faire sur une base volontaire;  
■ les entreprises doivent offrir des formules susceptibles d'intéresser leurs employés;  
■ on doit songer à des congés spéciaux pour fins d'études, et des retraites progressives.

## L'art de la fauconnerie doit-il renaître?

Québec réfléchit avec prudence à la question

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, songe à réintroduire la fauconnerie au Québec.

C'est ce qu'il a déclaré la semaine dernière au Devoir à l'issue du mini-sommet sur la faune, qui se tenait à Saint-Alexis-des-Monts.

Le ministre venait d'assister à une démonstration de fauconnerie, un art plusieurs fois centenaire, si ce n'est davantage. Le fauconnier utilisait un chien d'arrêt pour repérer les oiseaux. Dès l'envol du gibier, le faucon s'élançait, le poursuivait, l'at-

taque et le rapporte au maître. Le faucon pèlerin a statut d'espèce vulnérable au Canada depuis 1992. Au Québec, il est sur le point d'apparaître dans la liste des espèces menacées. La sous-espèce nordique est véritablement en danger de disparition mais les effectifs actuels de la sous-espèce méridionale, dite *anatum*, ont été maintenus grâce à des réintroductions. Au dernier inventaire de 1990, les biologistes avaient dénombré 43 couples dans la vallée du Saint-Laurent, dont certains ont été relâchés dans la métropole où ils font notamment la chasse aux pigeons.

La quasi-disparition des faucons serait

attribuable à plusieurs facteurs, dont la destruction des marais et l'usage de pesticides, qui ont compromis leur reproduction. Leur capture pour de riches chasseurs arabes ou américains aurait aussi contribué à leur déclin.

Le ministre Cliche reconnaît que le statut précaire de cette espèce au Québec pourrait forcer son ministère à y penser deux fois avant d'autoriser le retour de la fauconnerie en raison du prix élevé de ces oiseaux — plusieurs milliers de dollars pièce — ce qui incite souvent les braconniers à dépeupler des régions entières par appât du gain. Comme il est impossible de dif-

férer les oiseaux d'élevage de ceux qu'on y introduit illégalement, un tel marché peut s'avérer néfaste pour l'espèce.

Le Québec a pour politique de ne pas favoriser la commercialisation des gibiers sauvages pour ne pas faciliter le «blanchiment» du braconnage. Au tout début de son mandat, le ministre Cliche a d'ailleurs promis publiquement de fermer les fermes de chasse au Cerf de Virginie pour cette raison et par souci d'éthique. À plusieurs reprises, les agents du MEF ont saisi des «chevreuils» issus du braconnage dans ces fermes où les pseudo-gibiers offerts n'étaient pas nés en captivité.

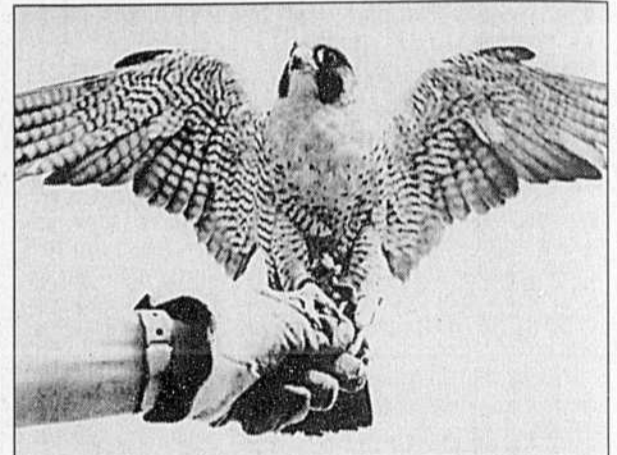


PHOTO ARCHIVES LE DEVOIR

Des faucons pèlerins appartenant à la sous-espèce méridionale ont été réintroduits dans la vallée du Saint-Laurent, notamment à Montréal où ils font la chasse aux pigeons.

États généraux  
sur l'éducation

Le rapport  
final est  
attendu pour  
le 10 octobre

LE DEVOIR

La publication du rapport final des États généraux sur l'éducation est prévue pour le 10 octobre à Québec. C'est ce qui est confirmé par le bureau de la commission des États généraux sur l'éducation... tout en souhaitant que cette date puisse être respectée.

En effet, les délais d'impression du rapport font en sorte que les commissaires doivent remettre leur texte cette semaine pour qu'il soit diffusé le 10 octobre, mais tout indique que les discussions entre les commissaires demeurent animées.

Ce rapport, très attendu, viendra clore une démarche amorcée il y a un an et demi. Les commissaires avaient publié en janvier dernier un premier rapport, «L'exposé de la situation», suivi en juillet d'un guide pour les assises nationales qui proposait au milieu de l'éducation de nouvelles pistes de réflexion.

Après la tenue des assises nationales au début septembre ce troisième et dernier rapport doit proposer à la ministre de l'Éducation des recommandations.

Les éditions de  
l'école nouvelle

LA TÊTE DANS  
LES PROBLÈMES


Cahier, 68 pages, 9,95 \$  
Corrigé, 126 pages, 22,95 \$  
Julien Breton

Cent défis et des outils pour t'aider à les relever. C'est ce que je te propose dans ce manuel.

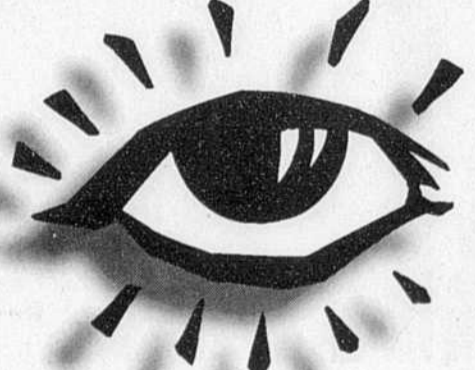
Concentrés dans la première partie afin de te permettre de les retrouver facilement, se trouvent des stratégies et des trucs. Tout ce qu'il faut pour te permettre de faire face à des problèmes nombreux et variés.

La seconde partie du livre te propose 100 problèmes. Certains, où je te servirai de guide, d'autres où tu devras trouver ta route. Sauras-tu relever le défi?

Les éditions de l'école nouvelle  
166, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec)  
H2X 1K9  
Téléphone: (514) 875-8972  
Télécopieur: (514) 875-1590



## NOS SOLUTIONS SAUTENT AUX YEUX !



## MAIS HYDRO-QUÉBEC NE VEUT RIEN ENTENDRE


- 1 • NOUS SOMMES PRÊTS À COUPER NOS SALAIRES  
POUR CRÉER DES EMPLOIS
- 2 • NOUS SOMMES PRÊTS À PIGER DANS NOTRE CAISSE DE RETRAITE  
POUR AIDER FINANCIÈREMENT HYDRO-QUÉBEC
- 3 • NOUS SOMMES PRÊTS À RÉDUIRE NOS HEURES SUPPLÉMENTAIRES  
POUR DONNER LA CHANCE À D'AUTRES DE TRAVAILLER

Baisse des salaires, partage du temps de travail et même aide financière à l'entreprise, les syndiqué(e)s d'Hydro-Québec ont mis sur la table des propositions innovatrices et respectueuses du contexte économique.


Si seulement la direction d'Hydro-Québec pouvait en faire autant...

### ON S'EMPLOIE À TROUVER DES SOLUTIONS


#### LES SYNDICATS D'HYDRO-QUÉBEC




SCFP  
957



1500



2000



FTQ

# LE DEVOIR

# MONTREAL

**ROGER ROY**

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest  
 Montréal H3B 2M9  
 Siège social du CN  
 tél. : (514) 861-4489


## La Ville tend la main aux cols bleus

Le syndicat reconnaît que la nouvelle offre constitue un progrès, mais trouve «honteux» que l'administration l'ait soumise directement aux employés

Après deux ans d'une valse-hésitation, d'un durcissement dans le ton, d'une grève des heures supplémentaires, de deux commissions parlementaires, le dossier des cols bleus de la Ville de Montréal semble progresser timidement. Hier, l'administration Bourque a rendu publique une nouvelle offre à options déposée il y a deux semaines à la partie syndicale. L'heure est maintenant à la main tendue.

 KATHLEEN LÉVESQUE  
 LE DEVOIR

La Ville de Montréal révisé sa stratégie face aux cols bleus. Du ton virulent des deux dernières années, l'administration passe à la souplesse. Dans «un ultime effort pour régler [le problème] dans l'harmonie», Montréal propose aux syndiqués une bonification salariale ou une réduction de la semaine de travail.

Les deux options s'autofinancent totalement, tout comme d'ailleurs le local 301 du S.C.F.P. en avait formulé le souhait en établissant la liste de ses de-

mandes. Ce faisant, la Ville prend au mot le syndicat des quelque 4000 travailleurs manuels.

De plus, l'administration a déposé une dernière offre quant au controversé plancher d'emploi, l'embauche d'apprentis et le recours à la sous-traitance.

«L'administration municipale a le souci de régler le dossier des cols bleus dans l'harmonie. Nous avons respecté depuis 1994, toutes les étapes qui nous ont été proposées ou imposées par le gouvernement et les lois du travail. Nous sommes passés par la négociation conventionnelle, la conciliation, la médiation, la négociation sous observation.

La Ville a fait ses devoirs», a affirmé hier la présidente du comité exécutif Noushig Eloyan avant de souhaiter que le syndicat des cols bleus soumette l'offre à l'assentiment de ses membres.

Si les employés choisissaient l'option A, ils bénéficieraient d'une hausse de salaire de 2 % pour 1995, d'un montant égal à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour cette année et du même traitement plus 1 % pour l'année prochaine. En ce qui concerne les trois dernières années d'une éventuelle convention de six ans, les cols bleus subirait un gel salarial.

En contrepartie, les cols bleus accepteraient que 700 des leurs travaillent à temps plein durant le week-end.

L'option B, quant à elle, permettrait aux cols bleus d'obtenir la semaine de travail de 36 heures étalées sur quatre jours. Mais pour autofinancer ce gain, les employés devraient consentir à voir leur banque de congés réduite de 13 à 7 jours ainsi que leur banque de

jours de maladie qui passerait de 11 à 7 jours. En fin d'année, les cols bleus verraient leurs journées de maladie restantes transformées en temps pluriel que d'être monnayables.

De plus, un employé qui travaillerait une 5<sup>e</sup> journée, serait payé à taux simple plus 1 \$ de l'heure. Pour les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> journées, le même employé recevrait le taux et demi. Finalement, cette formule nécessite l'abandon de l'augmentation salariale prévue pour 1995, 1996 et 1997.

Ces scénarios ne représentent aucun coût ni économie pour la municipalité. La Ville mise sur l'autre partie de son offre, qui n'est pas optionnelle, pour alléger son fardeau financier.

L'administration calcule pouvoir faire une économie de 25 millions récurrents par année d'ici quatre ans, en réduisant entre autres progressivement le plancher d'emploi de 960 postes permanents. Ce plancher d'emploi, qui oblige la Ville à maintenir 4060 postes à

temps plein malgré ses besoins réels, serait abaissé au rythme des départs.

Il s'agit là d'une concession majeure de l'administration. En novembre 1995, Mme Eloyan jugeait que la Ville ne pouvait accepter qu'une abolition du plancher d'emploi et rien d'autre. «Ce serait en effet irresponsable face aux contribuables puisque cela entraînerait une augmentation de taxes», disait-elle.

Hier, Noushig Eloyan indiquait d'ailleurs l'importance de faire aboutir l'épineux dossier des cols bleus d'ici décembre prochain au moment de la présentation du budget. «On est en pleine préparation budgétaire pour 1997. Il faut absolument que l'on puisse offrir une convention collective à nos employés cols bleus et un répit à nos contribuables montréalais», a-t-elle souligné.

Du côté de la sous-traitance, la Ville se montre prête également à plier un peu l'échine. L'administration demande l'accès à la sous-traitance dans trois champs d'activités dont la collecte des

ordures. Elle revendique également le droit de recourir au secteur privé lorsqu'il y a urgence, un manque de main-d'œuvre qualifiée ou d'équipement ou lorsque le coût de réalisation des travaux est moins élevé dans l'entreprise privée.

Du côté du syndicat, on estime que l'offre patronale est un assouplissement du à la pression gouvernementale. «Ca correspond au cheminement que le gouvernement nous amène à faire de part et d'autre», reconnaît le président du syndicat des cols bleus, Jean Lapierre. Il n'en reste pas moins que ce dernier juge «honteuse» la tentative de la Ville de s'adresser directement aux syndiqués. Hier, la Ville aurait distribué à tous ses employés manuels, une copie de l'offre rendue publique pour forcer la tenue d'une assemblée générale spéciale. C'est prématuré, estime M. Lapierre qui ajoute, outré: «C'est la stratégie la plus scandaleuse que j'ai vue, depuis 12 ans que je suis président.»

### Étude fédérale-provinciale

## Poisson et sauvagine du Saint-Laurent peuvent rester au menu

 LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
 LE DEVOIR

Si on respecte les normes de consommation, il y a globalement assez peu de risque à consommer les poissons et la sauvagine ainsi que l'eau du Saint-Laurent, affirme une étude fédérale-provinciale divulguée hier.

Mais certains segments plus à risques de la population dérogent à cette vision plus générale. Les Mohawks, par exemple, certaines ethnies asiatiques fortes consommatrices de poissons (du Vietnam et du Bangladesh, par exemple) ainsi que les chasseurs et pêcheurs sportifs de la métropole sont plus susceptibles d'absorber les produits chimiques toxiques présents dans ces espèces.

Mais, paradoxalement, et malgré le fait que poissons et canards de la région de Montréal soient plus contaminés qu'ailleurs, les taux de contaminants présents dans le sang des humains atteignent des sommets en Côte Nord et chez les Inuits en raison de l'importance exceptionnelle de leur consommation de poissons et de crustacés.

Les chercheurs estiment d'ailleurs qu'il pourrait s'avérer néfaste de décourager cette consommation en raison des bénéfices importants attribuables à la consommation de poissons et crustacés. On comprend facilement pourquoi lorsqu'on constate que c'est dans ces régions que l'on trouve les taux de cancers les plus bas ainsi que les plus bas taux de maladies cardiaques!

Saint-Laurent-Vision 2000, l'organisme conjoint choisi par les deux gouvernements pour suivre l'évolution du Saint-Laurent, publiait hier sa première Synthèse des connaissances sur les risques à la santé humaine reliés aux divers usages du fleuve dans les secteurs d'étude Lac Saint-François, Lac Saint-Louis et Montréal-Longueuil.

Selon cette synthèse scientifique, la consommation du poisson constitue la «principale source d'exposition aux contaminants chimiques» mais ce risque est «négligeable» si on respecte les recommandations du Guide de consumma-

tion du poisson de pêche sportive en eau douce. Ce guide de consommation indique quel type de personnes doit s'abstenir de manger les espèces les plus contaminées, comme, par exemple, les femmes enceintes. Le document gouvernemental détaille aussi les risques selon les cours d'eau, les espèces et leur taille. Le guide, sensiblement moins complet que celui de l'Ontario, n'est pas remis aux pêcheurs sportifs au moment de l'achat de leur permis de pêche. Il a aussi été question de l'intégrer au Résumé provincial des règlements de la pêche mais cette hypothèse, appuyée par la Santé, a été éliminée lorsque, pour économiser, le MEF en a confié la réalisation au secteur privé, qui en a fait un vrai catalogue publicitaire.

La consommation de la sauvagine n'est pas plus problématique que celle du poisson, précise le document, si les chasseurs prennent la peine d'en retirer les plombs et de bien faire cuire la viande. Le document précise d'ailleurs que les habitudes migratrices de ces gibiers empêchent de savoir où ces gibiers se sont contaminés. Malgré cette imprécision reconnue, Environnement Canada entend toujours interdire la chasse à la grenaille de plomb l'an prochain.

Les données de cette étude sur la concentration sanguine de mercure, de dioxines et furannes et de BPC chez différents segments de la population sont particulièrement fascinantes.

On y apprend que les pêcheurs sportifs du lac Saint-Louis affichent des concentrations de mercure trois fois plus fortes que les adultes de la réserve Saint-Régis mais à peu près équivalentes à celle des pêcheurs de la Basse Côte-Nord. Mais ces deux segments, plus à risque, affichent des taux de mercure de trois à quatre fois inférieurs à ceux des Inuits. Pour les dioxines et les furannes, les pêcheurs commerciaux de la Basse Côte-Nord affichent des concentrations deux fois supérieures à celles des sportifs du Sud et même supérieures à celles des Inuits. Ces pêcheurs sont aussi les plus contaminés aux BPC, un peu plus que les Inuits et cinq fois plus que les autochtones de Saint-Régis.

### Œuvre au vent



PHOTO JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES CENT JOURS d'art contemporain ont le vent dans les voiles. On dévoilait, hier à l'angle des rues Sherbrooke et Amherst, un des arrêts proposés par le trajet «Art public», un des volets des Cent Jours qui permet de constater la présence des œuvres d'art dans le paysage quotidien des Montréalais.

### EN BREF

#### Adolescent poignardé

(Le Devoir) — Un adolescent âgé de 16 ans a été poignardé par deux de ses semblables, hier après-midi à l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles. Il a été transporté à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Sa vie n'est toutefois pas en danger. Le jeune aurait été poignardé par deux individus qui l'avaient frappé avec un bâton la semaine dernière. Le jeune de 16 ans tentait d'identifier ses agresseurs dans la cour d'école quand il a été attaqué, mais cette fois au couteau. Les deux assaillants, des mineurs, ont rapidement été appréhendés.

#### Ne touchez pas aux commandites

(Le Devoir) — Le Ralliement pour la liberté de commandite a demandé hier au gouvernement fédéral d'éviter toute restriction touchant les commandites. Selon cet organisme, une intervention d'Ottawa mettrait en péril des événements tels que le Festival International de Jazz de Montréal, le Festival Juste pour Rire, le Grand Prix du Canada et le Festival d'été de Québec. Le Ralliement appuie son argumentation sur un sondage récent qui indique que plus de 81 % des Québécois «acceptent que tout organisme ait le droit de rechercher, d'accepter ou de refuser des commandites». Andy Nulman, porte-parole du Ralliement, rappelle par ailleurs qu'un sondage du Groupe SECOR a démontré que si les fabricants de produits de tabac devaient cesser leurs commandites à la suite de restrictions imposées par le gouvernement, les pertes pour l'économie canadienne et le secteur du tourisme se chiffraient à 240 millions et à 5000 emplois.

#### Opération patrimoine

(Le Devoir) — De concert avec Héritage-Montréal, la Ville de Montréal a rendu hommage hier à une quarantaine de propriétaires montréalais pour les efforts d'entretien, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural. Ils ont par ailleurs décerné le prix d'excellence au groupe Les Amis de la montagne pour leur «travail assidu» en matière de protection du patrimoine. Le prix de l'artisan a été remis à Rainville & Frères inc. pour souligner leur travail exceptionnel de restauration selon les techniques traditionnelles.

## Option Laval veut un Cosmodôme privé

 BRIAN MYLES  
 LE DEVOIR

Le parti d'opposition Option Laval a consacré hier le rapport présenté par le Comité de travail sur l'avenir du Cosmodôme, proposant que la propriété du complexe scientifique soit transférée à l'entreprise privée plutôt qu'à la Ville de Laval.

Selon Jean Rizzuto, chef d'Option Laval, un parti qui n'est pas représenté à l'Hôtel de Ville, ce transfert vers le privé permettrait d'éviter de nouvelles dépenses de fonds publics. «Aujourd'hui, on risque de tout perdre», a dit hier M. Rizzuto, insistant sur la nécessité de rendre le Cosmodôme «crédible» auprès des investisseurs.

M. Rizzuto propose la création

d'une société en capital-actions contrôlée à 51 % par la Banque Nationale, le principal créancier du Cosmodôme. La Ville de Laval détiendrait pour sa part 24,5 % des actions, le gouvernement du Canada 16,25 % et le gouvernement du Québec en contrôlerait 8,25 %. Le conseil d'administration du Cosmodôme serait formé de cinq membres nommés par la Banque Nationale, deux membres désignés par la Ville de Laval, et un membre nommé par Québec, et un dernier par Ottawa. Cette entreprise aurait le statut d'organisme public au sens de la Loi sur l'accès à l'information, précise M. Rizzuto.

Le Comité de travail sur l'avenir du Cosmodôme, présidé par Claude Pichette, en arrivait il y a deux semaines à la conclusion que la propriété du

Cosmodôme devait être transférée à la Ville de Laval. Jean Rizzuto s'oppose à ce transfert de propriété, à l'instar du conseiller indépendant Maurice Clermont et du candidat à la mairie Daniel Lefebvre. Le chef d'Option Laval fait valoir que les contribuables lavallois assumeront seuls le fardeau financier de l'exploitation future du Cosmodôme si les recommandations de ce rapport sont appliquées. «Le rapport Pichette demande aux citoyens de Laval de signer un chèque en blanc», fulmine M. Rizzuto.

Le Cosmodôme de Laval accumule les difficultés financières depuis son ouverture. Géré par Camp spatial Canada, le complexe scientifique a un urgent besoin d'un nouvel investissement de près de dix millions.

# AM

## Le Journal de France 2

Tous les jours à 19 h

 Pertinent, documenté,  
 c'est une vision différente  
 et révélatrice de  
 l'actualité mondiale.


Bruno Masure



Béatrice Barton

## Temps présent

 Ce soir à 19 h 30  
 Rediffusion demain à 11 h

### L'enfance violée.

 Petites filles prisonnières,  
 petits garçons prostitués.  
 Innocence vendue par  
 des proxénètes trop puissants.  
 Un reportage bouleversant.

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

EN BREF

## Les réformistes dans les eaux de Churchill

(Le Devoir) — Les troupes de Preston Manning veulent qu'Ottawa prenne la défense des Terre-Neuviens et assure la renégociation du contrat d'électricité des chutes Churchill. «Ce contrat est l'objet d'une dispute depuis un certain temps mais Ottawa n'est pas signataire de ce contrat. Il serait donc très inapproprié que le fédéral intervienne», a répliqué hier la ministre des Ressources naturelles Anne McLellan, faisant ainsi écho aux propos tenus samedi par le premier ministre Jean Chrétien. Le premier ministre terre-neuvien Brian Tobin a menacé, samedi dernier, de couper le courant et de partir en campagne à travers le pays pour forcer Québec à renégocier le contrat conclu en 1969. Il a expliqué qu'il n'avait pas le choix pour éviter que sa province ne vende l'électricité à perte. Jugeant le dossier clos, le chef bloquiste Michel Gauthier a refusé de soulever la question en Chambre. À sa sortie, il a accusé M. Tobin d'uniquement vouloir préparer sa prochaine campagne à la direction du Parti libéral du Canada. La réponse libérale est peu surprenante. En mars dernier, les réformistes avaient présenté une motion pour condamner le refus du fédéral d'intervenir dans ce dossier. Les libéraux, même ceux de Terre-Neuve, s'y étaient opposés.

## Collenette minimisée

(Le Devoir) — Les officiers à la retraite qui mettent en doute le leadership du chef d'état-major Jean Boyle ne sont plus des militaires frustrés mais de simples citoyens participant librement à un débat public. C'est la nouvelle explication qu'a trouvée hier le ministre de la Défense David Collenette pour répondre à l'opposition qui demandait encore sa tête et celle du général. «Nous sommes tous égaux dans cette société, que l'on soit un ancien général, un plombier ou un menuisier. Nous avons tous le droit de prendre part au processus démocratique et d'exprimer nos vues», a-t-il déclaré. Deux anciens généraux, MM. Brian Vernon et Lewis MacKenzie, ont relancé la controverse le week-end dernier en s'en prenant publiquement au général Boyle.

## L'évolution selon les jeunes libéraux

(Le Devoir) — Le primat qui aurait donné naissance à l'humanité se nommerait «homo adversarius reformus», croient les jeunes libéraux fédéraux. Et s'il faut en croire leur dernière affiche intitulée «La sélection naturelle», le second maillon ne serait nul autre que le «homo separatus extremus». Viennent ensuite le «torvus obsoletus» et le «naucum perplexus delumbis» (NPD). Mais si les libéraux sont l'aboutissement de cette évolution, comme ils le prétendent, faut-il conclure qu'ils ont des racines dans tous les partis ou ont tous été un jour réformistes et souverainistes? L'humour de la jeunesse libérale n'a pas plu aux réformistes qui ont vertement condamné la publicité en question, la jugeant offensante.

## Dommages de 704 millions

Chicoutimi (PC) — Le gouvernement du Québec a maintenant une bonne idée de la facture globale qui découlera des inondations de juillet au Saguenay. Au total, les bris de toutes sortes et dommages causés aux infrastructures privées et publiques sont maintenant évalués à 704 millions de dollars, a indiqué hier le ministre québécois responsable du dossier, Jacques Brassard. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a versé hier une première contribution de 50 millions destinée aux sinistrés des inondations. Le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, en a fait l'annonce à Jonquière, à l'issue d'une rencontre avec M. Brassard. M. Brassard a par ailleurs indiqué que le gouvernement du Québec allait prendre une décision d'ici 15 jours en ce qui concerne l'indemnisation pour les dégâts aux résidences secondaires. Ottawa a déjà fait savoir qu'il ne verserait pas d'indemnité à ces propriétaires. Les discussions se poursuivent aussi avec Ottawa relativement au redressement des rôles d'évaluation dans les zones rurales des villes et des petites municipalités.

## L'affaire Bertrand fait des petits

Voilà que l'Alliance autochtone dépose une requête visant à empêcher une déclaration unilatérale d'indépendance

Après l'avocat Guy Bertrand, c'est au tour des autochtones de livrer bataille en cour pour faire interdire la sécession unilatérale du Québec. Ils vont même jusqu'à réclamer un droit de veto sur l'indépendance, précisant que la souveraineté ne peut se faire sans leur consentement.

ANDRÉ BELLEMARE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les représentants des quelque 60 000 Métis et Indiens hors réserve du Québec ont saisi à leur tour, hier, la Cour supérieure d'une requête visant à interdire une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec par l'Assemblée nationale après une éventuelle victoire du OUI à un référendum.

Ils sont ainsi montés à bord du train juridique de l'avocat Guy Bertrand qui a décidé de poursuivre sa lutte en faveur de la primauté du droit et du respect de la Constitution canadienne advenant une victoire des souverainistes.

Tout comme le prétend l'avocat Bertrand, les autochtones hors réserve considèrent aussi que leurs droits et libertés seraient menacés par le projet souverainiste du

gouvernement de Lucien Bouchard. Ils ajoutent à cela la protection de leurs territoires et de leurs droits ancestraux déjà garantis dans la Charte canadienne des droits.

Le texte de la requête de 24 pages déposée au palais de justice de Québec stipule, notamment, d'enjoindre au gouvernement du Québec «de cesser de menacer de porter atteinte aux droits et libertés des membres (aux autochtones hors réserve du Québec) [...] en utilisant ou en se préparant à utiliser les pouvoirs de l'Assemblée nationale pour proclamer que le Québec devient un pays souverain sans avoir à suivre la procédure de modification prévue à la Constitution canadienne».

### Droit de veto

Le président de l'Alliance, Fernand Chalifoux, a expliqué dans un point de presse que la situation des peuples autochtones du Québec est la même que celle du Québec dans le Canada.

«Nous avons un droit de veto sur l'indépendance. Le gouvernement du Québec a exercé son droit de veto à quatre reprises dans les 15 dernières années et a trahi les peuples autochtones chaque fois. Ne soyez donc pas étonnés que nous exigeons un droit de veto à notre tour par notre propre référendum et par le biais de nos propres assemblées», a dit M. Chalifoux.

Ce dernier n'a pas été en mesure de dire si d'autres regroupements d'autochtones ou l'Assemblée des Premières Nations feraient également des pressions ou déposeraient une telle requête en injonction devant les tribunaux.

M. Chalifoux a expliqué que le coût de cette démarche judiciaire dépasserait les 100 000 \$, montant que l'Alliance compte aller chercher dans une campagne de financement et dans le programme fédéral d'aide aux organismes qui estiment que leurs droits sont en péril.

La requête des porte-parole des autochtones hors réserve reprend essentiellement les mêmes arguments et réitère la thèse de M. Bertrand quant à la primauté du droit sur la volonté du peuple exprimée par voie de référendum.

L'Alliance demandera aussi à la cour de répondre à certaines questions, comme par exemple «si Québec, avec le concours d'Ottawa dans certains cas, a le pouvoir de limiter ou de nier aux autochtones hors réserve l'accès aux droits ancestraux, aux droits issus des traités ainsi qu'aux libertés, tous garantis par la Loi constitutionnelle de 1982, ce qui équivaudrait à l'assimilation forcée de 60 000 autochtones advenant la séparation».

Selon eux, la souveraineté du Québec ne pourrait se faire sans l'accord du reste du Canada et «de tous les autochtones».

Langue

## Les dirigeants péquistes de Montréal-Centre prônent le retour à la ligne dure

Les projets de résolutions du congrès régional font fi des appels à la modération de Bouchard

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Les dirigeants péquistes de Montréal-Centre persistent dans la voie du radicalisme linguistique. À leur congrès régional, en fin de semaine prochaine, ils plaident en faveur d'un retour à un unilinguisme français sans concession.

À travers les résolutions qui seront soumises aux délégués, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, il ressort clairement que ces porte-étendards de l'orthodoxie péquiste ont fait la sourde oreille aux incessants appels à la modération lancés par le premier ministre Bouchard.

À l'instar de la «proposition principale» mise de l'avant par l'exécutif national du parti en vue du congrès national de novembre, les péquistes de Montréal-Centre reprennent la plupart des dispositions du programme officiel adopté en 1993.

Sur l'essentiel, ils vont toutefois plus loin. La «proposition principale» suggère d'éliminer le bilinguisme institutionnel instauré par les modifications apportées à la loi 101 par la loi 86. Les dirigeants de Montréal-Centre, faisant l'économie des formules alambiquées, proposent carrément d'abolir la loi 86 et de rétablir les dispositions de la Charte de la langue française ainsi que la poursuite de ses objectifs fondamentaux, plus particulièrement au sujet de l'affichage commercial et de l'accès à l'école anglaise.

Le président de la région, Bruno Viens, souligne que Montréal-Centre s'en tient en cela à la position qu'il a défendue au conseil national d'avril dernier. Une position qui, croit-il, a gagné en popularité auprès des péquistes des autres régions, comme ce fut le cas au congrès régional de

l'Estrie. Chose certaine, la question linguistique sera au cœur des débats du congrès de novembre et il est encore trop tôt pour prédire qui, des radicaux ou des modérés, obtiendront l'adhésion des délégués.

Montréal-Centre propose notamment: d'imposer l'affichage unilingue français tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de tout établissement privé ou public; de modifier les dispositions de la Charte concernant la fréquentation obligatoire de l'école française pour qu'elles s'appliquent également au cégep; d'incorporer la Charte à la Constitution et de la déclarer d'ordre public; de compléter par des articles ayant force exécutoire les dispositions se rapportant au droit de travailler en français, d'être informé en français et d'être servi en français; de veiller à ce que l'Etat et ses organismes affiliés n'accordent aucune subvention, aucune concession ou aucun avantage à une entreprise qui ne répond pas aux exigences de francisation prévues par la Charte.

En rappelant que la Cour suprême a invalidé plusieurs sections de la Charte, une résolution de la circonscription Laurier-Dorion invitera le congrès régional à ajouter ce texte au programme actuel: «prendre toutes les mesures nécessaires, législatives, réglementaires ou administratives, y compris l'utilisation de la clause dérogatoire là où cela est possible, dans le respect de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne».

Enfin, ce congrès régional sera le lieu d'un débat sur le droit de vote. La circonscription de Rosemont estime que pour y être éligible, il faudra avoir 18 ans, être citoyen canadien et résider au Québec depuis cinq ans. La circonscription de Mercier est d'avis que l'on devrait étendre ce droit aux citoyens âgés de 16 ans.

Fiducies familiales

## Le Bloc ne peut rien prouver, dit Stewart

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Défendant point par point la position du fédéral dans le dossier des fiducies familiales, la ministre du Revenu Jane Stewart a laissé entendre hier que le Bloc québécois induit la population en erreur dans cette affaire.

Selon la ministre, les bloquistes n'ont pas été en mesure de «prouver leurs affirmations». «Malgré tout, ils continuent à venir en Chambre en parlant de fiducies familiales alors que nous nous intéressons aux questions fiscales relatives aux émigrants», a-t-elle affirmé à la Chambre des communes.

Depuis la semaine dernière, le Bloc québécois ne cesse de dénoncer un rapport préparé par la majorité libérale du comité des Finances au sujet des fiducies familiales. Ce rapport a adressé plusieurs blâmes au vérificateur général Denis Desautels en raison de la position qu'il a prise dans le dossier des deux fiducies familiales qui ont pu transférer deux milliards de dollars aux États-Unis sans payer d'impôts.

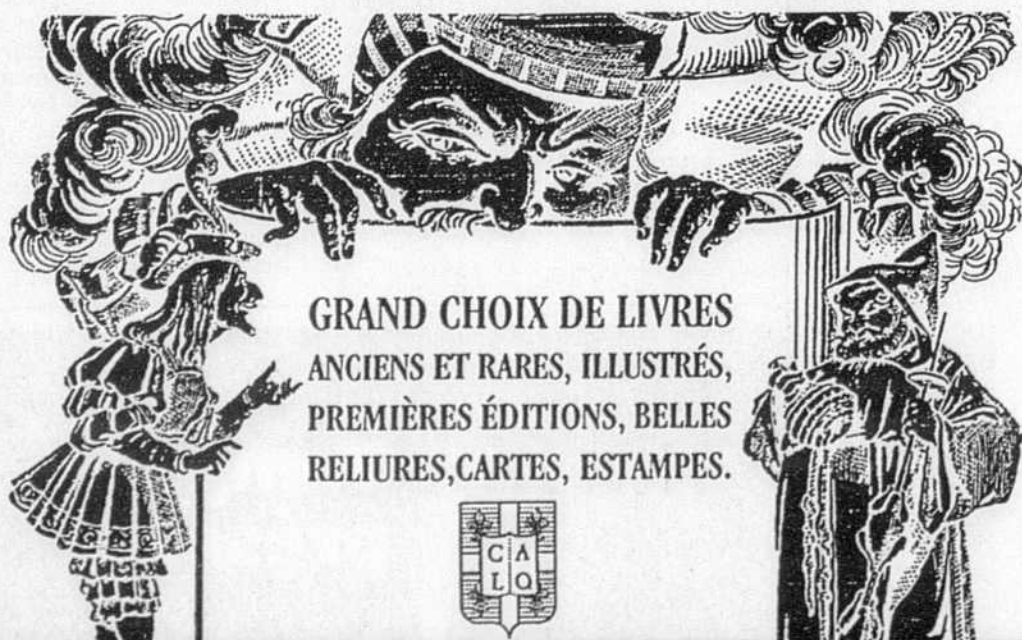
L'opposition bloquiste soutient que des sommes importantes continuent à fuir le pays en raison de l'inaction du gouvernement fédéral, qui refuserait de réformer l'échappatoire fiscale remise en question par le vérificateur général. La ministre Stewart croit que les bloquistes font fausse route. Elle estime que les fiducies familiales ne sont pas en cause, mais plutôt les conditions qui régissent le transfert d'argent à l'étranger.

«Ils perpétuent le mythe voulant que cette loi s'applique seulement aux Canadiens riches et opulents alors qu'en fait, elle s'applique [par exemple] à tous ceux qui veulent prendre leur retraite sous des climats plus chauds», a-t-elle expliqué.

En outre, Mme Stewart maintient que le rapport de la majorité libérale au comité des Finances a démontré que rien ne permet de prouver que des sommes importantes exemptes d'impôts quittent le pays.

De son côté, le député bloquiste Yvan Loubier, critique du parti en matière de finances publiques, affirme que les libéraux tentent de brouiller les cartes. «Le vérificateur général a mis le doigt sur un scandale financier, un des plus gros que l'on ait connus au Canada depuis des décennies. Et tout ce que Mme Stewart trouve à dire [...] c'est de continuer à taper sur la tête du vérificateur général», a-t-il dit.

## SALON DU LIVRE ANCIEN



GRAND CHOIX DE LIVRES ANCIENS ET RARES, ILLUSTRÉS, PREMIÈRES ÉDITIONS, BELLES RELIURES, CARTES, ESTAMPES.



28 et 29 SEPTEMBRE

1 9 9 6

Samedi: midi à 18h / Dimanche: 11h à 17h

ADMISSION: 4,00\$  
POUR LES DEUX JOURNÉES

UNIVERSITÉ CONCORDIA - BIBLIOTHÈQUE WEBSTER  
Pavillon McConnell - 1400, boul. de Maisonneuve O.

LE DEVOIR



MÉTRO  
GUY-CONCORDIA



Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATEJUST

OYSTER PERPETUAL LADY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie  
**Gambard**

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Bloc québécois

## Philippe Paré tire sa révérence

PRESSE CANADIENNE

Sainte-Foy — Le député bloquiste de Louis-Hébert à la Chambre des Communes, Philippe Paré, ne se portera pas de nouveau candidat lors des prochaines élections fédérales. M. Paré entend cependant terminer son mandat actuel.

Lors d'une conférence de presse à son bureau de circonscription, M. Paré a rappelé qu'il s'était engagé à compléter un mandat à Ottawa.

Agé de 61 ans, M. Paré était, avant son élection en 1993, un enseignant et un dirigeant scolaire.

Souverainiste convaincu, le député Paré a indiqué qu'il aurait souhaité une victoire du Oui lors du référendum du 30 octobre dernier. «Si tous les Québécois avaient la chance de vivre six mois à Ottawa, ils deviendraient tous souverainistes», a-t-il dit. Il souhaiterait que le futur candidat du Bloc québécois soit jeune, et de préférence une femme, afin d'augmenter la représentation des femmes au sein du Bloc.

M. Paré avait créé une certaine commotion en février 1995 en déclarant que seuls les Québécois de souche devraient voter lors d'un référendum sur l'avenir du Québec. Les nouveaux arrivants devraient s'abstenir de se prononcer, avait alors suggéré le député de Louis-Hébert. Ces propos avaient été condamnés par celui qui était alors chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard. M. Paré avait été élu en 1993 par une forte majorité de 18 206 voix dans Louis-Hébert (banlieue ouest de la ville de Québec).

# LE DEVOIR

# LE MONDE

## PERSPECTIVES

## Pari gagné

Le premier ministre grec Costas Simitis, qui a gagné les législatives de dimanche et obtenu une majorité absolue au parlement, a désormais le champ libre, face à une droite dérouterée par sa défaite, pour appliquer sa politique moderniste et européenne. Son parti, le PASOK socialiste, a obtenu 162 sièges sur 300, avec 41,5 % des voix.

Bernard Pellegrin  
Agence France-Presse

**A**thènes — Costas Simitis, 60 ans, élu premier ministre en janvier par les députés socialistes après la démission d'Andreas Papandréou, le vieux chef du PASOK, avait lui-même décidé de tenir des élections anticipées, normalement prévues à l'automne 97.

Son pari gagné, il va pouvoir appliquer le programme qu'il a défendu pendant la campagne: intégration européenne accélérée dans la perspective de Maastricht, modernisation de la société grecque, «diplomatie offensive» face à la Turquie.

Auparavant, il doit former son nouveau gouvernement qui devrait être plus restreint. Gérassimos Arsenis, le ministre de la Défense sortant, était donné partant de son ministère, voire du gouvernement. Il s'était opposé à M. Simitis lors de la crise d'Imia, cet îlot revendiqué par Athènes et Ankara.

En revanche, Théodore Pangalos, le ministre sortant des Affaires étrangères, fervent soutien de M. Simitis depuis toujours, pourrait conserver son poste.

Une fois le gouvernement formé, dans les tout prochains jours, M. Simitis s'attèlera à la préparation du budget 97 qui portera sa marque: rigueur, lutte contre l'inflation, chasse à la fraude fiscale.

Hier, le président du patronat grec, Jason Stratos, a réclaté en outre la réduction des dépenses publiques et l'accélération des privatisations.

En matière de politique étrangère, M. Simitis devrait se rendre dès octobre à Chypre où la tension s'est brusquement accrue cet été après des violences qui ont fait deux morts du côté chypriote-grec et un mort du côté turc.

Les négociations pour l'intégration de Chypre à l'Union Européenne doivent débiter six mois après la fin de la CIG (conférence intergouvernementale).

S'agissant de la Turquie, M. Simitis devrait poursuivre son offensive diplomatique visant à isoler Ankara en Europe et à la forcer à recourir à la cour internationale de justice pour le règlement des différends gréco-turcs.

En revanche, l'élection de dimanche a jeté le trouble dans les rangs de la droite défaits. Militiade Evert, président de la Nouvelle démocratie (ND), qui n'a obtenu que 108

sièges (38,1 % des suffrages), a immédiatement démissionné de la tête du parti et Stéphanos Manos, 57 ans, ancien ministre de Constantin Mitsotakis, premier ministre conservateur de 1990 à 1993, a fait acte de candidature.

Il a été suivi hier par la fille de M. Mitsotakis, Dora Bakoyannis, 42 ans, qui s'est prononcée pour «la refonte» de la Nouvelle Démocratie.

D'une manière générale, tous les partis de gauche ont augmenté leurs scores tandis que les nationalistes de droite n'ont plus aucun député.

C'est ainsi que le courant nationaliste disparait du parlement puisque le Printemps politique n'a pu dépasser la barre fatidique des 3 % des voix nécessaires.

En revanche, les autres partis de gauche ont obtenu de très bons scores. Le parti communiste KKE devient le troisième parti parlementaire avec 5,6 % des voix et 11 sièges, la Coalition de gauche autogestionnaire SYN fait son entrée à la Vouli avec 5,1 % des suffrages et dix sièges. Quant au DIKKI de Dimitris Tsouvolas, transuge populiste du PASOK, créé il y a dix mois, il obtient 4,4 % des voix et neuf députés.

## EN BREF

## Violences au Pakistan

Islamabad (AFP) — Vingt et une personnes ont été tuées et une cinquantaine blessées par des hommes armés qui ont ouvert le feu hier sur une mosquée sunnite de Multan (province du Pendjab), selon un nouveau bilan annoncé par la police pakistanaise. Ce massacre a entraîné la réaction de militants d'un parti fondamentaliste sunnite qui ont à leur tour incendié une mosquée chiite de la ville, sans faire de blessés. D'autres incidents sporadiques se sont déroulés dans la ville et l'armée pakistanaise y a été déployée pour tenter de prévenir de nouveaux actes de violence, a-t-on appris de source officielle. La violence sectaire entre musulmans chiites et sunnites a fait près de 130 morts en moins de deux mois dans cette région.

## Offensive contre les Tamouls

Colombo (AFP) — De violents combats faisaient rage hier dans le nord-est du Sri Lanka, où une nouvelle offensive lancée hier par les forces gouvernementales pour s'emparer du quartier-général politique des rebelles tamouls a fait au moins 93 morts, a-t-on appris de source officielle. Les forces de sécurité, soutenues par l'artillerie, des chars et l'aviation ont enfoncé les défenses rebelles et progressé de 3 kilomètres dans le territoire tenu par les Tigres de libération de l'Eelam tamouls (LTTE), a indiqué le ministre de la Défense. Les soldats avaient pour objectif de consolider les secteurs récemment pris aux rebelles près de la ville de Kilinochchi, siège du quartier-général politique des Tigres, jusqu'à la ville de Paranthan située 6 kilomètres plus au nord, selon la même source.

## Proposition colombienne

Nations unies (AFP) — Le président colombien Ernesto Samper a proposé hier devant l'Assemblée générale des Nations unies à New York la création d'un tribunal international contre le crime organisé. Celui-ci aurait compétence dans les poursuites contre les trafiquants de drogue, les trafiquants d'armes, les terroristes et dans les affaires de blanchiment de l'argent sale, selon M. Samper. Le président colombien a souhaité la nomination d'un groupe d'experts pour étudier sa proposition et il a invité ce groupe à tenir sa première réunion en Colombie dans les trois prochains mois. M. Samper, soupçonné par les Etats-Unis, qui lui ont retiré son visa, d'avoir accepté de l'argent de la drogue pour sa campagne présidentielle en 1994, a consacré la totalité de son intervention devant l'Assemblée générale à la lutte contre le trafic de drogue, qu'il a qualifié de première menace pour la sécurité et la stabilité mondiales.

## L'armée républicaine irlandaise ne désarme pas

## Rafle anti-IRA en Angleterre

### L'opération de police montre la détermination de l'organisation militaire

Un militant présumé de l'IRA a été tué à la suite d'une vaste opération de police menée hier à l'aube dans l'ouest de Londres et le sud de l'Angleterre qui a permis de saisir des tonnes d'explosifs et de déjouer un attentat au véhicule piégé présenté comme imminent.

MARIE-NOËLLE VALLES  
AGENCE FRANCE-PRESSE

**L**ondres — L'opération de police qui a déjoué hier à l'aube un attentat «imminent et massif» de l'IRA a confirmé, malgré certaines interrogations, la détermination de l'organisation armée républicaine à poursuivre sa campagne terroriste, en dépit des pourparlers de paix à Belfast.

Les policiers ont découvert plus de dix tonnes d'explosif artisanal «prêt à servir», du Semtex et deux camions destinés à être piégés, «dans le cadre d'une attaque d'ampleur» en Grande-Bretagne, hors d'Ulster.

L'opération qui a permis de la mettre en échec est le résultat de plusieurs semaines de coopération entre dix corps de police, forces régionales, services de renseignement et section anti-terroriste dans l'ouest

et le sud-ouest de Londres, le Sussex et le South Yorkshire.

Elle se solda également par la mort d'un homme, l'un des six suspects arrêtés peu avant 7h30 à Londres et décédé à l'hôpital des suites de blessures par balles, reçues lors de son interpellation.

Trois fusils d'assaut Kalachnikov, deux armes de poing, des munitions, des détonateurs et d'autres pièces servant à fabriquer des bombes ont également été saisis, a annoncé le chef de la Metropolitan Police, Sir Paul Condon.

Les dispositifs découverts devaient permettre la mise au point de véhicules piégés pour des attentats similaires à celui des Docklands (2 morts), par lequel l'IRA a rompu en février son cessez-le-feu de 17 mois, ou celui qui a fait 200 blessés à Manchester le 15 juin dernier, à la veille d'un match du

championnat d'Europe de football.

La bombe de Manchester est la dernière en date en Grande-Bretagne, la frappe la plus récente de l'IRA ayant visé une caserne britannique en Allemagne.

En juillet, l'IRA a connu un revers avec la découverte d'importantes quantités d'explosifs destinés selon la police à des attentats visant les infrastructures électriques de Londres et du sud du pays.

### Un cessez-le-feu définitif?

Selon un expert des questions terroristes, le professeur Paul Rogers, l'opération d'hier pourrait déstabiliser l'IRA pendant un mois ou deux mois, au plan matériel au moins, la police a toujours reconnu qu'il était facile à l'organisation républicaine de reconstituer rapidement d'importants stocks d'explosif artisanal.

«C'est une bonne nouvelle que ces explosifs aient été découverts mais c'est une mauvaise nouvelle qu'ils aient été préparés», a noté le même expert.

Car les spéculations s'étaient multipliées récemment, basées sur des informations

des services secrets irlandais, au sujet d'un possible cessez-le-feu définitif de l'IRA.

Pour le premier ministre John Major, l'opération d'hier remet «dans leur véritable contexte les professions de foi pacifiques» du Sinn Fein, le versant politique du mouvement républicain.

L'avenir de l'Irlande du Nord sera réglé par des négociations démocratiques, «et non par la violence ou la menace de la violence» et «il est temps que le Sinn Fein et l'IRA apprennent la leçon une fois pour toutes», a conclu M. Major dans une déclaration.

A quoi le président du Sinn Fein, Gerry Adams, a répondu en affirmant que le «vide politique» démontré par la tentative d'action de l'IRA doit être rempli «avec des pourparlers».

«Tout ceci représente un important défi pour «tous ceux qui souhaitent réellement un processus de paix», a estimé M. Adams, dont le mouvement reste exclu des pourparlers sur l'avenir de l'Ulster en cours à Belfast en raison du retour de l'IRA à la stratégie armée.

## Malnutrition



PHOTO JOHN MOORE AP

**HAUDA JAMIL**, âgée de quatre ans, était réconfortée par sa mère alors qu'elle recevait hier une transfusion sanguine dans un hôpital d'un quartier pauvre de Bagdad. Les médecins disent que l'enfant souffre de malnutrition et d'anémie. Ces cas sont fréquents en Irak, où les sanctions imposées par l'ONU ont sévèrement limité les importations de médicaments et de nourriture.

## Débats présidentiels

## Ross Perot porte plainte

AGENCE FRANCE-PRESSE

**W**ashington — Le milliardaire texan Ross Perot, candidat du Parti de la réforme à l'élection présidentielle du 5 novembre, a porté plainte hier contre la décision de la Commission des débats présidentiels de l'exclure des face-à-face télévisés entre candidats à la Maison-Blanche, a annoncé le porte-parole de sa campagne Russell Verney.

M. Perot, qui n'était pas personnellement présent, a formellement déposé sa plainte devant un tribunal fédéral du District de Columbia, sous l'œil de nombreuses caméras de télévision et d'une poignée de partisans.

La décision d'exclure M. Perot des débats télévisés est «illégal» et «lui dénie le droit» à l'équité, a déclaré M. Verney à sa sortie du tribunal, accusant le gouvernement et la Commission électorale fédérale d'avoir «fait pencher l'élection en faveur des républicains et des démocrates en autorisant la Commission des débats à violer la loi».

«Bob Dole et le Parti républicain ont œuvré contre l'intérêt du public pour maintenir Ross Perot à l'écart du débat», a-t-il ajouté, reprenant les propos de M. Perot, qui avait accusé dimanche le candidat républicain

Bob Dole d'être le principal artisan de son éviction des débats télévisés en le qualifiant d'avoir été «grossier et arrogant d'une façon que je n'aurais jamais vue dans ma vie».

La Commission des débats présidentiels, un organisme indépendant composé de cinq représentants des deux partis démocrate et républicain créé il y a une dizaine d'années pour régler la logistique de face-à-faces télévisés, avait décidé mercredi d'exclure M. Perot au motif qu'il n'avait pas de «chance réaliste» d'être élu le 5 novembre prochain.

Selon les arguments avancés dans la plainte rédigée par les avocats du candidat du Parti de la réforme, cette décision, largement critiquée par les commentateurs, est fondée sur des critères «subjectifs» et «politiques» et non pas «objectifs».

Comme l'a rappelé, à plusieurs reprises, M. Verney, le milliardaire texan avait participé aux débats télévisés en 1992 sous l'étiquette indépendante: «Au regard des sondages, M. Perot est dans la même situation que celle dans laquelle il était en 1992 quand il avait été inclus dans les débats».

Il y a quatre ans, M. Perot avait obtenu près de 19 % des suffrages. Les sondages le créditent actuellement de 7 % des intentions de vote.

## Le tortillard franco-canadien du Mali

JEAN HOUNTONGBE  
AGENCE FRANCE-PRESSE

**K**ayes — Une vieille machine qui tracte huit wagons vétustes lourdement chargés de bagages, d'animaux et de voyageurs, à moins de 60 km à l'heure. Il faut beaucoup de courage au voyageur qui désire se rendre de Bamako à Kayes, ville totalement enclavée à 500 kilomètres de l'ouest de la capitale, à bord de ce tortillard démodé, le seul «cordon ombilical» qui dessert cinq fois par semaine cette région de forte émigration.

Jadis capitale prospère de l'ex-Soudan français avec ses comptoirs commerciaux et ses bâtiments coloniaux, la ville de Kayes, depuis l'accession du Mali à l'indépendance en 1960, a été reléguée aux oubliettes et la région ne doit sa survie qu'au chemin de fer, dont elle est devenue l'otage.

Le tortillard de Kayes est le fruit de la coopération

du Mali avec la France et le Canada.

La machine est un don du Canada, les wagons eux sont français avec encore des cartes de France de la SNCF (Société nationale des chemins de fer français), rappelant qu'ils ont connu de beaux jours il y a des décennies sous des ciels plus cléments.

Destinés sans doute à la casse, ces wagons sont arrivés jusqu'au Mali où ils continuent, bon an mal an et en attendant de rendre l'âme, à offrir de précieux services.

Voyager sur ce train d'un autre âge, dont les toilettes sont toujours bourrées de bagages, relève souvent de l'exploit.

Le voyageur doit s'armer de patience, car le convoi part rarement à l'heure. Ou bien il n'y a pas de machine disponible, ou bien il faut attendre un autre train pour récupérer un wagon.

Il est conseillé d'emporter une lampe torche — deux wagons seulement sur huit sont faiblement éclairés —, et un imperméable: les vitres brisées

exposent le voyageur aux intempéries. Celui-ci devra également supporter le bruit, la prosmicité, et des secousses souvent violentes.

Mieux vaut prendre ses précautions avant le départ car le train est toujours bondé et l'accès aux toilettes souvent impossible. Les couloirs sont bourrés de marchandises, d'animaux et de passagers, parmi lesquels de nombreux mendiants et écoliers.

Gare au voyageur qui tente de se dégourdir les jambes à l'arrêt dans une gare, après s'être frayé un chemin au prix de nombreuses acrobaties: s'il n'est pas champion de course à pied, il restera en rade car le train repart souvent sans faire usage de son avertisseur.

Une fois assis sur les ressorts métalliques des sièges, l'infortuné voyageur ne pourra plus bouger. Alors commence pour lui une longue épreuve: 13 heures, dans le meilleur des cas, pour couvrir 496 kilomètres.

## Imbroglie politico-médical en Russie

## L'idée d'une démission de Boris Eltsine gagne du terrain

CHRISTOPHE BEAUDUFE  
AGENCE FRANCE-PRESSE

**M**oscou — L'idée d'une démission de Boris Eltsine commence à gagner du terrain à Moscou, trois mois à peine après sa réélection en juillet, à la suite des révélations de son cardiologue affirmant que l'état général du président rendait une opération du cœur très dangereuse.

Le président communiste de la Douma (chambre basse du parlement) a souhaité hier que Boris Eltsine démissionne si les médecins refusent de l'opérer et le contraignent au repos forcé, une hypothèse évoquée ouvertement par le professeur Renat Aktchourine, cardiologue du chef de l'Etat.

Dans ce cas-là, Boris Eltsine «devrait demander lui-même à quitter son poste», a déclaré Guennadi Seleznev: «La Russie n'est pas dans une situation dans laquelle un président peut se permettre de réduire fortement son temps de travail».

Le professeur Renat Aktchourine, désigné pour opérer le président, a clairement affirmé dimanche, dans une interview télévisée, qu'une annulation pure et simple de l'opération était encore possible, si l'état général du patient était jugé trop mauvais.

Même si l'opération est confirmée, a déclaré le médecin, la phase de préparation pourrait durer «un mois et demi à deux mois». Ainsi, Boris Eltsine, quasiment absent des affaires depuis sa réélection début juillet, sera resté à l'écart du pouvoir pendant au moins huit mois, si l'on tient compte d'une convalescence estimée à trois mois minimum.

Cette interview du Pr Aktchourine «prépare le public à la décision des médecins de renoncer à l'opération», assurait



PHOTO REUTERS

Le cardiologue américain Michael DeBakey, au centre, était accueilli par Evgueni Chazov, à droite, directeur du centre de cardiologie de Moscou, et par le professeur Renat Aktchourine, à son arrivée à Moscou hier.

hier l'analyste Andreï Piontkovski, directeur du centre d'Etudes stratégiques de Moscou: «Je suis convaincu que tout sera annulé, ajoute-t-il, et qu'après une réflexion relativement courte, Eltsine annoncera sa démission pour résoudre la crise politique et qu'il y aura de nouvelles élections».

Aux termes d'une constitution taillée sur mesure pour lui, Boris Eltsine pourrait cependant continuer à gouverner quelques heures par jour, déléguant le vrai pouvoir à quelques conseillers non élus.

Son départ, en fait, ne pourrait être que volontaire, la procédure de destitution parlementaire étant tellement lourde que l'opposition communiste et nationaliste, bien que majoritaire à la Douma, aurait peu de chance de la mener à bien.

Le chef du parti communiste Guennadi Ziouganov, candidat malheureux au second tour de l'élection présidentielle, a estimé hier que le pays était «entré dans une période d'absence totale de pouvoir». Mais il s'est refusé à réclamer «une démission rapide» du chef de l'Etat.

Le «Conseil des médecins» du président, qui se réunit demain, sera donc confronté à une décision cruciale, à l'enjeu politique évident: opérer le président, malgré les risques élevés, ou annuler l'intervention chirurgicale — un multiple pontage coronarien —, et obliger leur patient à vivre au ralenti pour le restant de ses jours.

### Pionnier de la cardiologie

Dans le but d'examiner le dossier du patient Eltsine le plus sereinement possible, en oubliant l'énorme pression politique, M. Aktchourine et ses collègues ont fait appel à l'un des pionniers de la cardiologie, l'Américain Michael DeBakey, 88 ans, arrivé hier à Moscou.

«On peut refuser de pratiquer l'opération s'il y a un gros risque ou si l'état du patient est tel que l'opération n'est plus d'aucune utilité», a expliqué le cardiologue américain à son arrivée dans la capitale russe.

Le Dr DeBakey, auteur en 1964 du premier pontage coronarien, fut également le professeur de Renat Aktchourine, formé aux Etats-Unis. Appelé uniquement pour assister ses confrères russes dans leur décision, M. DeBakey a annoncé qu'il ne serait pas présent dans la salle d'opération.

## É D I T O R I A L

## Ouvrir les conventions?

Jean-Robert Sansfaçon

De passage devant la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, samedi dernier, les dirigeants d'hôpitaux en ont profité pour lancer un cri d'alarme: il est devenu impossible de comprimer davantage les dépenses sans rouvrir les conventions collectives de travail des employés et sans revoir le régime de négociation et la sécurité d'emploi. Vrai ou faux?

Comme on pouvait s'y attendre, les centrales syndicales n'ont pas tardé à réagir négativement à la demande de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), tout comme le ministre de la Santé, Jean Rochon, qui a répété que son gouvernement n'avait nullement l'intention d'accéder à la demande d'ouverture des conventions.

Côté cour, on peut comprendre l'exaspération des dirigeants d'hôpitaux qui doivent, année après année, exécuter les commandes de compressions dictées par Québec. Quelques heures avant le référendum, le gouvernement de Jacques Parizeau s'est même permis de récompenser ses alliés de la fonction publique et parapublique en leur concédant des augmentations salariales et en mettant fin à la pratique des congés obligatoires non rémunérés, tel que l'imposait la loi 102. Malheureusement pour les institutions, Québec a signé ces conventions sans prévoir par quel miracle les hôpitaux réussiraient à trouver les 100 millions par an nécessaires pour satisfaire le plan préférendaire de M. Parizeau.

Côté jardin, on peut aussi comprendre les organisations syndicales et les employés du réseau de la santé d'avoir accepté de se glisser par la petite ouverture que les élus leur offraient. Ces gens mériteraient les minces augmentations obtenues grâce à une conjoncture politique favorable. Il suffit de lire les rapports de l'Institut de la rémunération, organisme gouvernemental créé dans le but précis de comparer les conditions en vigueur dans les différents secteurs de l'économie, pour se convaincre qu'à l'exception des employés municipaux, la plupart des salariés du public profitent désormais de conditions de travail à peu près équivalentes à celles de leurs homologues du privé, sans plus.

On a longtemps demandé au gouvernement du Québec de cesser d'offrir plus à ses employés que ce que la moyenne des contribuables était elle-même en mesure d'obtenir des employeurs privés. Mais maintenant que les salariés du public et ceux du privé profitent de conditions globalement simi-

lares, la poursuite des efforts de rationalisation demande que l'on négocie et non pas que l'on impose un arbitrage optimal entre les salaires, les avantages sociaux et l'emploi. Pas question d'ajouter d'argent, du moins pour le moment, mais pas question non plus d'agir de façon à envenimer un climat social déjà fragile et nuire à la croissance. Québec serait donc malvenu de revoir les conventions de travail de ses employés. Même difficile, la situation actuelle n'a rien en commun avec celle qui avait conduit à la décision de 1982 d'ouvrir les conventions. Nous traversons alors une grave récession et les centrales syndicales refusaient de faire quelque concession que ce soit. René Lévesque et son équipe, qui n'avaient pas vu venir la crise, n'ont pas eu le choix des armes.

C'est l'ensemble du régime de négociations qu'il faut revoir d'ici la prochaine ronde.

Non seulement la conjoncture actuelle n'exige pas de geste d'éclat urgent mais au contraire, elle appelle à maintenir le cap en matière de révision des processus dans l'ensemble des services publics.

En revanche et en suivant cette même logique, Québec doit accéder à la demande faite par l'Association des hôpitaux de revoir l'ensemble du régime de négociation des salariés du secteur

public et ce, d'ici la prochaine ronde de négociations. La décentralisation des services est une occasion en or pour laisser plus de pouvoir aux régies régionales et aux institutions locales en matières de gestion de la main-d'œuvre. Québec doit aussi mettre un terme au financement intégral des mécanismes d'arbitrage de griefs et aux libérations pour activités syndicales: l'État fait déjà plus que sa part dans le financement des activités syndicales par l'entremise des crédits d'impôt consentis à tous pour leurs cotisations syndicales. En matière de sécurité d'emploi, le temps est venu de revoir l'application de cet avantage considérable, et non encore chiffré, pour permettre la mobilité du personnel sur une plus grande échelle, et dans le but d'accroître l'incitation à trouver rapidement un nouvel emploi.

Si Québec choisit de poursuivre avec toute la détermination dont il se dit prêt ses efforts d'assainissement des finances, il doit cesser de confier le sale boulot aux seules institutions locales et leur fournir tous les outils nécessaires pour répondre à ses exigences.

GÉNÉRAL BOYLE...



## L'indépendance du Québec et les intérêts américains

Les membres du Congrès américain s'intéressent souvent aux questions d'autres pays. Certains représentants par exemple sont des experts des affaires asiatiques, des tensions en Amérique centrale ou de l'économie dans l'Europe de l'Est et l'ancienne Union soviétique.

Mais rares sont ceux qui s'intéressent au Canada et au Québec. C'est trop près et on les croit trop familiers, même s'ils ne le sont pas du tout.

La visite à New York et Washington de Howard Galganov, il y a deux semaines, confirme ma règle générale selon laquelle seuls les Canadiens s'intéressent aux visites des Canadiens aux États-Unis.

Tom Campbell est l'exception. Représentant du 15<sup>e</sup> district de la Californie, au sud de San Francisco, il s'intéresse beaucoup au Canada et au Québec. Il avait fait son voyage de noces au Château Frontenac, à Québec — preuve de son discernement et de sa sagesse, selon moi, mais je suis en conflit d'intérêts à ce sujet — et comme White House Fellow (membre d'un programme interne pour académiciens et militaires de talent à la Maison-Blanche), il a choisi le Canada comme concentration d'études.

L'ancien professeur de droit commercial à l'Université Stanford a enseigné les principes du libre-échange et croit profondément à l'ALENA. Il est un des seuls à Washington à parler naturellement de l'accord de libre-échange et de l'ALENA; la plupart des intervenants ici oublient qu'il y avait un accord de libre-échange avec le Canada, avant que le Mexique ne soit inclus.

Même s'il a fait son doctorat en économie à Chicago, avec le gourou de la droite Milton Friedman, il passe pour un modéré chez les républicains à Washington, au moins pour ce qui touche les dossiers sociaux. Il est prochoix sur la question de l'armement, en faveur du contrôle des armes et il a voté contre la loi Helms-Burton qui pénalise les compagnies faisant affaires avec Cuba.

Tom Campbell est donc un homme sérieux. Avec son air de scout, il est plein de bonne volonté. C'est peut-être aussi un membre du Congrès qui a un grand nombre d'électeurs d'origine canadienne dans son district, étant donné la migration des Canadiens en Californie. Cette semaine, vu son intérêt pour le sujet, un sous-comité du comité sur les relations internationales de la Chambre des représentants veut tenir des audiences pour discuter de l'impact de la sécession du Québec sur les intérêts américains.

Les audiences risquent d'être sans surprise; les témoins seront des experts américains dont les opinions sont bien connues. Charles Doran vient de publier un texte dans la prestigieuse revue *Foreign Affairs* qui évoque la possibilité de la dégringolade du Canada après la séparation du Québec, et l'émergence d'un scénario qui ressemble à ce qu'est devenue l'ancienne URSS: un État fort entouré de fragments faibles. Et Joseph Jockel est un spécialiste des relations canado-américaines qui est souvent cité.

Il y a quand même quelque chose d'inquiétant à ce que notre chère question nationale devienne sujet de discussion pour un sous-comité du Congrès américain; comme un voisin qui organiserait un débat sur l'impact

possible de notre divorce sur la valeur de sa propriété. L'affaire n'est pas tout à fait empreinte de sollicitude.

Mais au moins, les témoins seront américains. On ne verra ni Howard Galganov ni Gilles Rhéaume, ni Mordcaï Richler ni Jean-François Lisée, ni William Johnson ni Josée Legault se disputer à l'étranger sur l'avenir canado-québécois.

Non, le souci de M. Campbell est très particulier. Préoccupé par l'avenir de l'ALENA, il se demande si le traité de libre-échange peut survivre à la transformation d'un de ses États membres. Ce fut une question importante pendant la campagne référendaire; Bernard Landry avait insisté pour qu'un Québec indépendant soit automatiquement membre de l'ALENA, tandis que l'avocat Charles Roh de Washington avait prétendu que tout serait à refaire et à renégocier. M. Campbell se demande même si Ottawa devrait renégocier son adhésion à l'ALENA.

Les témoignages qui en ressortiront pourront s'avérer importants dans un futur débat référendaire au Québec, et feront également réfléchir les Canadiens anglais si les témoins prétendent que l'ALENA serait à renégocier aussi avec Ottawa.

Mais il ne faut pas croire que les audiences vont faire beaucoup de bruit à Washington. Les journalistes présents seront en grande majorité canadiens. La session se termine cette semaine et les audiences pourraient même ne pas avoir lieu, parce que les politiciens sont trop pressés de retourner chez eux en vue de leur campagne électorale.

De plus, la date choisie empêchera les Américains d'y voir quelque intérêt; aujourd'hui, le président fait une allocation aux Nations unies.

Ainsi, ces audiences seront plutôt suivies par des Canadiens.

À PROPOS

## ...de tarification pour la santé

Dans le secteur de la santé, les revenus de tarification représentent 7,5 % des dépenses totales, qui incluent certaines dépenses effectuées par le secteur gouvernemental, notamment par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. La Loi canadienne sur la santé (C-6) assujettit la pleine contribution du gouvernement fédéral, en matière de santé et de programmes sociaux, à l'obligation pour les provinces de satisfaire à cinq conditions d'octroi: la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, l'accessibilité et la transférabilité. En vertu de ces dispositions, les revenus provenant de mesures éventuelles de tarification (ou de désassurance) portant sur des services médicaux ou hospitaliers médicaux requis seraient automatiquement annulés par des réductions équivalentes des transferts fédéraux.

De plus, la Loi C-6 stipule explicitement que les services assurés comprennent les services d'hôtellerie dans les hôpitaux; elle autorise toutefois la facturation de ces frais

dans certains cas. Par ailleurs, la Loi C-6 exclut toute possibilité d'appliquer des tickets orienteurs, dans le but de diriger la demande vers les points de services les plus efficaces. Dans les cas où une contribution financière pourrait être envisagée, les principes d'application qui privilégient le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont les suivants:

- maintenir l'accès universel aux services médicaux ou socialement requis;
- n'exiger des contributions que pour les services non médicaux ou socialement requis ou sur des services qui ne constituent pas des services sociaux ou de santé en tant que tels;
- tenir compte de la capacité de payer et des risques dans les contributions demandées pour les services dont la couverture n'est pas universelle.

**Fiscalité et financement des services publics, gouvernement du Québec, 1996.**

## Le Grec moderne

François Brousseau

La sulfureuse Demetra Liani, maîtresse puis conjointe de l'ex-premier ministre grec, feu Andreas Papandreou, a eu dimanche un commentaire inspiré par la brillante victoire du PASOK (Parti socialiste panhellénique) aux élections législatives anticipées. «Par respect pour la mémoire de Papandreou, tous doivent aujourd'hui poursuivre son œuvre», a déclaré la veuve du «Patriarche» grec.

Il est assez peu probable que ce souhait soit exaucé. Le régime de l'ancien premier ministre, mort au début de l'été, avait incarné, surtout vers la fin, une certaine intransigence dogmatique sur la question européenne, sur l'orthodoxie socialiste, sur la façon de traiter avec les adversaires politiques.

Tout cela avait donné à la Grèce une très fâcheuse réputation: Athènes, vue de Paris ou de Bruxelles, c'était l'enfant gâté qui gaspille les subventions communautaires à la tonne, l'ultranationaliste chauvin qui appuie les Serbes dans la guerre des Balkans, entretient un bellicisme rhétorique dans ses rapports avec la Macédoine et la Turquie, etc.

Le nouveau premier ministre, qui avait pris, l'hiver dernier, la relève du «Patriarche» pendant son agonie, a immédiatement insufflé une fraîcheur nouvelle, des intonations inédites à la politique grecque. Cet économiste bourgeois au verbe discret, qui aime deviser sur le «réalisme économique» et «la nécessaire intégration aux grands ensembles», ne semble

pas du tout parti — n'en déplaise à Mme Liani — pour «poursuivre l'œuvre de Papandreou».

Costas Simitis, qui durant cette campagne a volé aux conservateurs une partie de leur électorat, paraît au contraire placé sous le signe de la «rupture en douceur» avec tout ce que représentait son prédécesseur. Pragmatisme contre démagogie, raison contre charisme, internationalisme modéré contre chauvinisme.

Certes, le nouveau premier ministre a maintenant, sur la question turque, un discours relativement musclé au cours des dernières semaines. Exigence politique: on ne fait pas carrière en politique moderne sans un minimum de nationalisme, surtout quand l'adversaire occupe ce terrain avec agressivité. Mais malgré des éclats politiques comme toute bien tempérés, cet homme pourrait devenir l'incarnation d'une véritable *perestroïka* à la grecque.

Malgré le nationalisme légendaire d'un peuple rétif à l'embrigadement «mondialiste», malgré un étatsisme assez marqué dans l'économie, le folklore du sirtaki sous les oliviers, en attendant les touristes, cède progressivement le pas à une modernisation à l'américaine et aux tentations de la société de consommation.

Pour le meilleur ou pour le pire, ce seront vraisemblablement — là comme ailleurs — des socialistes «renovés» qui présideront à cette conversion, douloureuse sans doute, au capitalisme postmoderne et transnational.

## L E T T R E S

## On peut toujours s'amender

Dans sa chronique du 16 septembre dernier, Normand Baillargeon semble ignorer que, malgré le principe radical imposé par la loi, l'État français, dès le moment de l'adoption de cette dernière, n'a pu faire l'économie d'accommodements. C'est ainsi qu'il prit en charge la manutention des églises, puis celle du clergé d'Alsace-Lorraine, dans le cadre d'un concordat (traité avec le Saint-Siège). Plus récemment, l'État a accepté de subventionner l'enseignement privé, lequel est très souvent confessionnel.

M. Baillargeon insinue que la commémoration du baptême de Clovis est essentiellement réalisée dans un esprit antirépublicain. Il lui faudrait mieux étayer sa preuve. En effet, s'il relisait les textes de la première visite du pape en France, textes culminant dans l'interrogation percutante: «France, qu'as-tu fait de ton baptême?», il se rendrait compte que l'im-

portance du thème, pour le pape, ne vient ni d'une soudaine fièvre antirépublicaine ni d'un *surfing* sur vague actuelle d'extrême droite.

Puis, M. Baillargeon affirme que le pape, recevant M. Le Pen, comme il le reçoit d'ailleurs, soulignons-le, d'autres personnalités de tout horizon, aurait approuvé ses idées. De nouveau, ici, il faudrait des preuves sérieuses non seulement du fait, mais aussi de l'interprétation qui en est donnée. M. Baillargeon continue en utilisant un langage ordurier, qu'on sentait d'ailleurs déjà venir, au sujet du cardinal Lustiger, écorchant au passage son nom comme, si je ne m'abuse, celui de l'église citée. Il ajoute encore que c'est sur ordre dudit cardinal que les CRS sont intervenus, ce qu'il faudrait prouver.

Personne n'interdit à M. Baillargeon de ne pas être catholique convaincu mais en prenant ce que nous croyons être des raccourcis avec le respect dû à la vérité et à l'autre, il fragilise décidément la position qu'il défend. On souhaiterait trouver plus

de sérieux chez un journaliste attaché à un journal qui se pique tellement de l'être. Mais, heureusement, on peut toujours s'amender.

Gérald Ouellette, prêtre  
Lac Supérieur, 17 septembre 1996

## Chanter sa liberté

Le 28 août 1964, Marcel Chaput écrivait: «S'il est inconcevable qu'un peuple fasse sa révolution sans musique, il est encore plus inconcevable qu'un peuple francophone fasse la sienne sans chansons.» Et comme le peuple canadien-français aime chanter, pourquoi ne chanterait-il pas sa liberté? Cette phrase ne passera peut-être pas à l'histoire de la musique mais passera sûrement à l'histoire du Québec indépendant. Car lorsqu'une cause d'indépendance se chante dans la rue, sur la place publique, dans les cabarets, c'est que la marche de cette cause est déjà irréversible.

Jeannette Coron  
Mont St-Hilaire, 16 septembre 1996

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Comment améliorer la qualité de nos villes

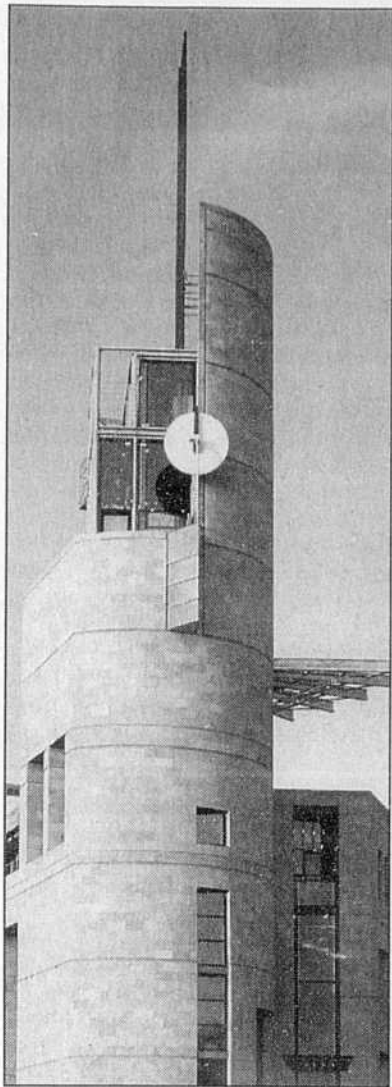
# Pour stimuler la créativité, il nous faut plus de concours d'architecture

JEAN LABERGE  
Architecte

Il est rafraîchissant de constater que l'architecture peut susciter une amorce de débat d'idées en ce Québec en général monolithique et si peu enclin à la controverse. La série d'articles de Lise Bissonnette, critique éditoriale de notre Société, de Claude Béland, président du mouvement Desjardins et de Rémi Petit, architecte québécois, lève le voile sur un domaine qui semble peu intéresser le grand public et qui pourtant marque la vie d'une communauté plus profondément que 90% des sujets qui font habituellement les nouvelles de notre presse écrite ou électronique. Benjamin Franklin ne disait-il pas: «We shape our buildings, then they shape us?»

En architecture, le Québec francophone sort à peine de la grande noirceur. Essentiellement rurale à l'origine, notre société s'habitue péniblement à sa nouvelle réalité urbaine. Encore aujourd'hui, la résistance à l'urbanité est très présente parmi les Québécois qui, malgré que leur vie professionnelle se passe essentiellement en ville, refusent toujours d'accepter cette réalité et la fuient même en courant se réfugier en banlieue dès que sonne l'heure de fermeture des bureaux.

Au Québec, on n'aime pas la ville. On ne tient donc pas à l'améliorer en soignant les interventions que l'on y fait et on accorde peu d'importance à la qualité des bâtiments qu'on y construit. Ceci vaut aussi pour les donneurs d'ouvrage, les Caisses populaires comme tous les autres. Les directeurs et conseillers d'administration qui choisissent les architectes qui concevront leurs «monuments» le font en se basant sur des critères beaucoup plus prosaïques que le désir de faire progresser l'architecture contemporaine ou même d'enrichir l'environnement de leurs localités. Trop souvent, les commandes sont encore accordées au «gars de la place» ou aux «amis» qui ne sont pas tou-



jours aussi talentueux en architecture qu'en relations publiques...

De plus, les commandes faites aux architectes sont en général d'une minutie presque maladroite quand il est question du nombre de prises d'ordinateurs de chaque poste de travail, de l'emplacement de la machine à café et du bureau de coin que doit nécessairement occuper le patron et d'un vide désolant à ce qui a trait à l'implantation dans le quartier ou à l'ambiance recherchée à l'extérieur comme à l'intérieur. Il existe aussi un syndrome de méfiance envers les architectes de qui on n'exige en fait qu'une chose: construire pour le moins cher possible au mètre carré dans un délai donné. Et on oublie qu'un mauvais bâtiment est



PHOTOS ARCHIVES LE DEVOIR

Il faut souligner la qualité des projets réalisés par l'architecte Dan Hanganu que l'on voit ci-dessus présentant, en mai dernier, la maquette de ce qui sera le nouveau théâtre du Nouveau-Monde. À gauche, une autre de ses réalisations: le musée de la Pointe-à-Callière.

une chose fort coûteuse qui peut avoir des impacts économiques désastreux dont, par exemple, provoquer une baisse de fréquentation de sa clientèle ou devenir un repoussoir touristique pour sa localité.

Résultat, les architectes, pris dans un tel carcan, se voient piégés par un client à qui ils doivent, dans des délais records, présenter un projet pour lequel la qualité du design passe au dernier rang des priorités. Dans ce contexte, les architectes ont souvent le réflexe de répondre à la commande et «oublient» de faire véritablement de l'architecture. Pas étonnant que le résultat ne soit souvent pas des plus heureux. Plus qu'à de la paresse de la part des architectes, comme l'écrit monsieur Petit, j'attribue cette situation au contexte et à un manque de courage de la part de nos architectes.

**Les architectes devraient revenir à l'essence de leur métier**

Heureusement, certains navigent plutôt bien dans cet environnement et parviennent à imposer leur agenda et leurs idées. De cette façon, beaucoup de bons projets ont vu le jour depuis environ 10 ans au Québec, comme ceux énumérés par monsieur Petit dans son article, auxquels j'ajouterais le projet «Méduse», à Québec et, reconnaissons-le, à peu près tous les projets de Dan Hanganu.

Comment alors faire que ces succès deviennent la règle plutôt que l'exception? Tout d'abord, un organisme qui envisage une construction devrait, avant de se lancer dans cette entreprise, former un comité spécifique sur cette question. Ce comité de bénévoles devrait être composé de gens intéressés par le sujet parmi le conseil d'administration et s'adjoindre des personnes extérieures qui possèdent une vision large en la mati-

re, que ce soit des architectes, des artistes, des philosophes ou autres «sages». Ce comité devrait d'abord réfléchir sur les grandes orientations à donner au projet.

On devrait aussi avoir plus souvent recours aux concours d'architecture. Ça prend plus de temps, soit. Mais qu'est-ce que quelques mois sur la vie, souvent centenaire, d'un bâtiment? Pour ce qui est du coût, l'organisation d'un concours est une dépense qui s'amortit facilement dans un budget de construction, permettant même parfois de faire ressortir les solutions plus rationnelles économiquement que les prémices d'un projet. Cette approche aurait l'avantage de stimuler la créativité des architectes et de valoriser un peu partout l'architecture de qualité. Sans compter qu'elle serait une occasion de susciter l'intérêt du public pour l'institution donneuse d'ouvrage. Pour ce qui est de la crainte de voir tous les projets régionaux s'enfuir vers les bureaux «glamour» de la métropole, comptons sur le talent de nos architectes, toutes régions confondues, pour relever le défi.

Du côté des architectes, peu importe le contexte dans lequel la commande leur est donnée, ceux-ci devraient revenir à l'essence même de leur profession en laissant de côté, du moins en début de mandat, les lourds programmes fonctionnels, en réfléchissant à fond sur ce que devrait être le bâtiment dans son contexte, à son époque et pour les gens qui passeront devant ou y vivront. Ils ne doivent pas oublier que le bâtiment va probablement leur survivre longtemps. Et par dessus tout, ils doivent comprendre que la qualité de l'architecture passe avant toute chose. Un budget ou un échéancier dépassés sont des accidents de parcours malheureux mais ils trouvent souvent leurs solutions et on les oublie somme toute assez rapidement. Un mauvais bâtiment, toutefois, on ne l'oublie jamais...

Enfin, les médias doivent s'appliquer à parler de plus en plus d'architecture, de design et de qualité visuelle de nos paysages urbains comme ruraux. Cette diffusion est essentielle pour donner à plus de gens le goût du beau design et stimuler les architectes et autres concepteurs dans leur recherche de qualité qui peut sans cesse être poussée plus loin.

## Moins d'impôts, plus de taxes!

FRANÇOIS BEAULÉ  
Montréal

L'impôt sur le revenu de travail a quelque chose de saugrenu. Pour remercier un travailleur, l'État lui retire une partie de son salaire.

Un régime fiscal doit poursuivre deux objectifs. Premièrement, financer des services aux citoyens. Deuxièmement, réduire l'iniquité des revenus. L'impôt sur le revenu est essentiel pour tendre vers le deuxième objectif. Le fameux marché creux chez nous des écarts salariaux énormes. Pourtant au Japon, les écarts salariaux sont beaucoup moindres qu'en Amérique du Nord. Ce que le marché peut être capricieux! À défaut de pouvoir maintenir ces écarts à des niveaux raisonnables, nous, pauvres Occidentaux, sommes forcés d'utiliser l'impôt sur le revenu pour rétablir un minimum d'équité.

Pour atteindre le premier objectif, les taxes à la consommation peuvent représenter de multiples avantages. À la condition suivante: le taux de taxe doit être variable selon le type de biens et de services. Deux critères pourraient guider la fixation de ces taux:

1. La nécessité ou l'utilité ou au contraire le luxe ou la futilité d'un bien ou d'un service.

2. La charge de pollution imposée à l'environnement par la production, l'utilisation ou la disposition d'un bien.

Voici ces avantages:

- le citoyen qui ne consomme que des biens essentiels paierait très peu de taxes. Au contraire, celui qui achète des biens de luxe financerait les services sociaux et de santé. Actuellement, de modestes chaussures sont taxées au même taux qu'une voiture de luxe;
- on créerait une contrainte à la consommation de biens polluants;
- une augmentation modulée des taxes à la consommation permettrait de réduire les impôts sur les revenus de la classe moyenne et favoriserait l'épargne et l'investissement;
- la réduction de l'impôt et de la taxe sur le travail faciliterait la création d'emplois;
- enfin, les citoyens à bas revenus pourraient bénéficier d'un paiement de transfert plus substantiel que l'actuel remboursement de TPS.

Cependant, l'application d'un tel régime fiscal rend nécessaire le développement d'un nouveau mode de paiement pour empêcher le marché noir. La monnaie de papier devrait disparaître et serait remplacée par la carte de débit. Tous les achats et les ventes seraient alors inscrits dans des comptes de banque et pourraient faire l'objet de contrôles. Ce nouveau système permettrait de réprimer plusieurs types de crimes motivés par l'argent.

Taxer la consommation, permet de taxer les produits quelle que soit leur origine. Actuellement, si un Canadien achète un produit canadien, il contribue à payer des salaires à des Canadiens qui paient des impôts. S'il achète un produit des États-Unis, ce type de revenu est perdu par l'État canadien (et le Québec).

De plus, en diminuant les taxes sur la production, c'est-à-dire la taxe sur la masse salariale et l'impôt sur le revenu salarial des travailleurs, les entreprises canadiennes deviendraient un peu plus concurrentielles. Cela permettrait à plus de Canadiens de travailler et de payer des impôts... et des taxes!

### LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Le Devoir est heureux d'accueillir dans cette page les analyses et les commentaires de ses lecteurs. Etant donné la réponse enthousiaste de ces derniers, nous nous réservons la possibilité de réduire la longueur des textes retenus. Nos correspondants sont invités à joindre à leur envoi une disquette pour faciliter et accélérer la saisie de leurs propos. Sauf lors de situations d'urgence, la transmission par télécopie n'accélère pas la publication, au contraire. La longueur des textes ne devrait pas dépasser 1000 mots, ou 7000 caractères. Vous pouvez aussi utiliser le courrier électronique: [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)

Essai sur l'épuisement de la pensée sur le Québec

## De la révolution à la démission tranquille

STÉPHANE KELLY

Sociologue, membre du comité de rédaction de la revue Possibles

- 1 -

Depuis le référendum de l'automne dernier, quelques intellectuels ont retrouvé la parole. En examinant la nature des débats, on se rend compte qu'ils s'entendent sur bien peu de choses. Nous ne souffrons pas d'unanimité fascinant, comme le souhaiterait Cité Libre. La distance qui sépare les commentateurs dans la définition positive de l'état de la société québécoise a même de quoi étonner. Pour certains elle est une colonie de roi nègres, pour d'autres une société totalitaire *soft*. L'écart qui sépare ces vues se nourrit d'un sentiment largement partagé, le cynisme. Les partisans de la modernité, qu'ils soient fédéralistes ou indépendantistes, de gauche ou de droite, constatent amèrement que les fruits de la révolution tranquille sont en train de pourrir. L'explication ce cynisme par l'appauvrissement de la culture publique. C'est la clé pour saisir l'épuisement de la pensée au Québec et, plus spécifiquement, de la pensée sur le Québec. J'aborde aujourd'hui la double méprise qui s'est introduite dans son étude. Je discute demain de la responsabilité propre des sciences humaines.

### La première méprise

En l'espace d'une génération, une double méprise s'est introduite dans la compréhension de notre collectivité. La première a trait à l'appréciation de son état avant 1960. Selon l'idée admise, elle baignait durant les années 1950 dans la Grande Noirceur. Le récit épique de la Libération québécoise brosse un portrait caricatural des élites traditionnelles. Il noircit les figures mythiques du Canada français: Lionel Groulx, ce fasciste, Maurice Duplessis, ce tyran. Les pionniers de la modernité, eux, sont élevés au rang de martyrs, que l'on pense à Paul-Émile Borduas ou à Georges-Émile Lapalme. Il serait temps de reconnaître que ces démons n'avaient pas que des défauts et que ces martyrs ne possédaient pas que des qualités.

C'est la persistance de cette caricature qui est sidérante. Car des études rigoureuses lui imposent d'importants bémoins. La pratique religieuse chutait. Le filet de sécurité sociale se mettait en place. L'accès à l'éducation s'améliorait.

Le développement économique allait bon train. Il est évident que, même aujourd'hui, les traits positifs de l'époque n'ont pas bonne presse. Il demeure tabou d'affirmer que nous vivions, dès le début de l'après-guerre, une transition qui a préparé le terrain aux grandes réformes institutionnelles des années 1960.

### La seconde méprise

La seconde méprise a trait à l'appréciation du progrès réalisé depuis 1960. Cette méprise se fonde sur la première. Il est d'autant plus utile pour l'élite de noircir la période duplessiste qu'elle permet d'exagérer le progrès réalisé par la suite. Dans ce récit, le vent de réformes prend fin abruptement, vers le milieu des années 1960, avec le retour en force du conservatisme. La première moitié des années 1960, il est indéniable, a été un moment de grâce. Ce dernier a cependant pris fin, il faudra bien l'admettre un jour, par l'action même des progressistes. En effet, c'est à ce moment-là que la conception de l'égalité en Amérique

Les acquis de la révolution tranquille ont été liquidés

du Nord se transforme. L'égalité monétaire détrône l'égalité civique, comme le montre Mickey Kaus dans *The End of the Equality*.

Cette conception diminuée de l'égalité, que l'on se plaît à qualifier de sociale, est purement monétaire. Amputant son aspect civique et public, elle induit que s'instruire c'est s'enrichir. Les radicaux ne sont plus seuls, au début des années 1970, à dénigrer l'idéal de démocratie civique. Les mouvements sociaux en rajoutent, faisant monter les enchères, sans crainte d'hypothéquer l'avenir. Comme l'écrit Tocqueville, «non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains». Cette dérive rend l'individu infantile. Désormais, le progrès se mesure en espèces sonnantes. Il est bien sûr éphémère, comme nous le savons aujourd'hui, parce qu'il a été emprunté à même le capital des générations futures.

### La culture publique

Les acquis de la révolution tranquille ont été liquidés lorsqu'on l'a transformée en une révolution tranquillisante, pour reprendre la formule d'Albert Faucher. Saisir comment on a dilapidé ce bel héritage exige de se pencher sur un groupe de la société qui a insufflé une puissante dose

sédative à la culture publique. Dès 1959, Hubert Guindon prédisait qu'un groupe, la nouvelle classe moyenne, allait se faire l'agent d'une révolution qui moderniserait les institutions du Canada français. Nous avons eu droit, depuis, à différentes variantes de cette thèse, la plus célèbre étant *La Génération lyrique* de François Ricard. Qu'il s'agisse d'une classe ou d'une génération importe ici assez peu; un groupe doté d'un imaginaire commun a imposé sa clé de l'histoire: «Avant notre arrivée c'était le goulag, après ce sera le déluge.» Dans sa longue marche, ce groupe a porté une masse imposante de radicaux. La professionnalisation du secteur public, réclamée à grands cris, a permis à un grand nombre de s'y faire une place confortable et paisible.

Les radicaux sont devenus spécialistes, experts, consultants, gestionnaires, bref des gens qui maîtrisent un jargon, qu'ils prétendent indispensable au fonctionnement de la société. L'on a pensé que ce chantage collectif était un signe de vitalité de la culture publique; c'était plutôt son effacement qui se produisait. Dans *The Last Intellectuals*, Russell Jacoby montre que la génération née dans les années 1940 a produit une kyrielle de jargonneux mais pas d'authentiques intellectuels, c'est-à-dire de penseurs capables de traduire avec clarté les dilemmes d'une époque. Ces jargonneux qualifient la conversation publique de bavardage inutile. Elle perturberait la paix sociale et la stabilité économique, ou encore retarderait la résolution administrative et juridique des enjeux collectifs.

La double méprise, au total, justifie la démission tranquille. Elle empêche de prendre acte, lucidement, de la médiocrité de la culture publique. Maintenant que l'humour a été élevé au même rang que la poésie et la philosophie dans l'échelle des valeurs du ministère de la Culture, il n'est pas interdit de penser qu'il y a vingt ans nous avons perdu quelque chose de précieux. Il pourrait s'agir d'un souci de rigueur, d'une idée de la vie civique ou d'un sens aigu du devoir. Affirmer cette hérésie vaut à de jeunes auteurs, aujourd'hui, bien des sarcasmes. Dans le recours à l'excommunication, nos modernes ont supplanté leurs anciens adversaires. Ils peuvent continuer à lancer les épithètes d'usage: réactionnaire, ingrat, nostalgique. Un jour, ces somnambules, sortis de leur sommeil, comprendront peut-être qu'ils faisaient bêtement de la projection.

Demain: Le bazar de la pensée

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le-gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Fichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon (responsable); à l'information sociale: Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR ACTUALITÉS

EN BREF

Un téléviseur pour 10 000 rats

Dacca, Bangladesh (AP) — Plus d'un million de paysans bangladais, «armés» de chats, de pièges et de mort-aux-rats, ont commencé hier la campagne de dératisation annuelle lancée par le gouvernement pour exterminer les rongeurs responsables, chaque année, de la destruction de près du tiers des récoltes de céréales du pays. Pendant la campagne qui doit durer un mois, tout cadavre de rat remis aux autorités rapportera l'équivalent de 70 centimes (approximativement 0,20 \$ CAN). Et toute personne qui aura tué plus de 10 000 rats se verra remettre un téléviseur couleur, une belle récompense dans un pays où rares sont ceux qui peuvent s'offrir un poste de radio. Le Bangladesh, qui compte 120 millions d'habitants, produit environ deux millions de tonnes de céréales par an. Mais les pertes causées par les rongeurs représentent un cinquième du déficit alimentaire d'une des nations les plus pauvres au monde. Les rats sont aussi tenus responsables de la propagation d'épidémies telles que la peste ou le typhus, et de la détérioration des routes et des autoroutes. Les campagnes de dératisation au Bangladesh existent depuis 1983. Près de deux millions de rats avaient été tués en 1995.

Sommet des clochards

Mar del Plata (Reuter) — Des clochards ont commencé hier à affluer à Mar del Plata, en Argentine, pour assister à leur première conférence internationale et fonder la rébellion contre l'éthique du travail. «Si les puissants présidents, qui gèrent des ressources immenses peuvent se réunir en sommet, pourquoi les clochards ne le pourraient-ils pas», a lancé l'organisateur de la réunion et fondateur du Mouvement des clochards libres, Pedro Ribeira. «Les clochards font preuve d'une entière solidarité, partagent leur nourriture, leur savoir, leur éducation et leurs biens, donnent leur sang et leurs organes», a-t-il poursuivi en citant des extraits du manifeste préparé par le mouvement. Les drogués du travail seront admis aux travaux de la conférence à titre d'observateurs. La célèbre station balnéaire argentine attend cette semaine quelque 300 vagabonds du monde entier et notamment de Grèce, d'Uruguay et du Canada. Plutôt que de rejeter ces invités inhabituels, la municipalité a fait contre mauvaise fortune bon cœur et leur a offert des installations pour se réunir.

La terre tremble à Joliette

Joliette (PC) — La terre a tremblé légèrement peu avant midi hier dans la région de Lanaudière. La Commission géologique du Canada a enregistré une secousse sismique d'une magnitude de 3,1 sur l'échelle de Richter. L'épicentre était situé à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Joliette. Selon un responsable de la Commission, le tremblement n'a fait aucun dégât, provoquant un bruit sourd comparable au passage d'un camion lourd.

Anorak révolutionnaire

Stockholm (Reuter) — En s'inspirant d'une vieille technique des Esquimaux, une Suédoise vient de mettre au point un anorak révolutionnaire capable, paraît-il, de braver les températures polaires. Le vêtement est fabriqué à partir de peaux de saumon copieusement imbibées dans de l'urine. «C'est une méthode qui remonte chez nous au Moyen-Âge», a déclaré au tabloïd Aftonbladet Ann-Kristin Antman, artiste de profession qui habite le nord de son pays. La confection de l'anorak requiert la peau de 20 saumons de 15 kg chacun. Et il faut pas moins de cinq litres d'urine — recueillie chez les membres de la famille de l'artiste — par anorak. Précision de l'«inventeur» — l'odeur disparaît dès que les peaux de saumon sont rincées. Autre inconvénient majeur: son prix élevé (75 000 couronnes, soit 15 700 \$).

Coûteuse, la lutte contre le tabac

Ottawa (PC) — Selon une étude du gouvernement, la lutte contre le tabagisme pourrait coûter cher: une baisse de 20 % de la consommation de cigarettes coûterait 750 millions de dollars par année et éliminerait 6000 emplois. L'étude menée pour le compte du ministère de la Santé considère que les mesures anti-tabac annoncées par le gouvernement en décembre dernier, parmi lesquelles figure une interdiction sur la publicité, entraîneraient une réduction de 20 % de la demande pour les produits du tabac. Des 8 milliards que les Canadiens ont dépensés en 1995 pour satisfaire leur envie de fumer, 62 % sont allés dans les poches d'Ottawa et des provinces, indique l'étude.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction
Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360

La publicité
Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)
Avis publics (514) 985-3344
Petites annonces (514) 985-3344

Les abonnements
Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Lasalle. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TRAVAIL

38 000 nouveaux emplois d'ici l'an 2000

SUITE DE LA PAGE 1

ployés et plus, tout employé désirant travailler quatre jours par semaine ou neuf jours par deux semaines pourrait le faire. Sa rémunération serait toutefois réduite dans une même proportion. Les entreprises de moins de 50 employés ne seraient pas soumises à une telle mesure.

Afin de ne pas nuire à leur compétitivité, les entreprises assujetties à cette législation n'auraient aucune obligation d'engager des travailleurs supplémentaires, même si certains employés décidaient de se prévaloir de leur droit de diminuer leur temps de travail. Diverses sources ont ainsi confirmé au Devoir que chaque entreprise pourrait utiliser comme bon lui semble l'économie résultant de la diminution de son volume total de travail.

En contrepartie de l'effort réel qu'auraient à subir les salariés, sur une base volontaire, les entreprises n'auraient donc aucune obligation d'augmenter leurs effectifs. Des partenaires consultés par le gouvernement ont confié au Devoir que le gouvernement semble miser sur le gain de productivité qu'une telle mesure entraînerait. La compétitivité accrue de l'entreprise favoriserait la création classique d'emplois, quand bien même les heures de travail dégagées par le partage de l'emploi ne seraient pas directement converties en postes supplémentaires.

Le modèle économétrique développé par le ministère du Travail indique que les coûts liés à l'embauche et à la formation de main-d'œuvre supplémentaire seraient inférieurs, pour les entreprises, aux économies générées par la hausse de productivité. D'ici l'an 2000, 38 000 nouveaux

emplois pourraient ainsi être créés, avec des gains de productivité nets pour les entreprises de 1,4 milliard et une baisse de la masse salariale de 0,52 %. En «retournant» la moitié du 1 % que les entreprises doivent désormais déboursier pour la formation de la main-d'œuvre, le gouvernement pourrait ainsi apaiser les craintes maintes fois exprimées par le patronat vis à vis des mesures législatives portant sur le partage du travail.

Distinct du modèle français et de la proposition de l'ex-premier ministre français Michel Rocard, que le Parlement européen a accepté d'étudier mercredi dernier (voir Le Devoir de samedi dernier), le bouquet de mesures soumis à la consultation prévoit également l'abaissement progressif de la durée de la semaine de travail de 44 à 40 heures d'ici quatre ans.

Passé ce seuil, les heures travaillées seraient considérées comme des heures supplémentaires, que tout salarié aurait le droit de refuser de faire après sa 48e heure de travail. Les salariés qui le désirent pourraient également se faire payer les heures supplémentaires en congés plutôt qu'en argent. Rappelons que la législation actuelle ne prévoit toujours pas de droit de refus des heures supplémentaires, malgré les revendications syndicales en ce sens.

Outre l'allongement du congé parental de 34 à 52 semaines, d'autres mesures plus importantes sont également suggérées pour les entreprises de 50 employés et plus. Un employé aurait ainsi droit, sur demande, de prendre une ou deux semaines de congé supplémentaires, sans solde, après un an de service continu. Des congés sabbatiques sans solde — de trois, six ou 12 mois — pour-

raient aussi leur être accordés, comme c'est déjà le cas dans le secteur public.

Pour limiter les effets de futurs licenciements collectifs, les entreprises et les syndicats pourraient de même s'entendre pour réduire le temps de travail de l'ensemble des salariés, selon la formule du 9/10: la diminution du temps de travail de dix employés permettrait chaque fois de sauvegarder un emploi. Avec l'assentiment du syndicat, le cas échéant, les entreprises auraient de plus la possibilité d'engager de nouveaux employés sur cette base du 9/10, augmentant ainsi systématiquement l'embauche de 10 %.

Enfin, le gouvernement serait prêt à ouvrir la porte à l'établissement de contrats de partage de travail, sur une base collective cette fois, entre les entreprises et leurs syndicats. Aucun des partenaires interrogés par Le Devoir n'a toutefois pu préciser le cadre dans lequel de telles ententes pourraient intervenir, même si certains ont suggéré que des mesures fiscales pourraient éventuellement en favoriser l'adoption.

Au cabinet du premier ministre, on s'est refusé à tout commentaire sur cette proposition de politique globale de réduction du temps de travail, si ce n'est pour confirmer qu'un document a effectivement été soumis aux principales organisations patronales et syndicales. D'autres sources ont toutefois indiqué que le gouvernement espérait recevoir ces jours-ci les premières réactions à ses hypothèses de travail. Il devrait donc être fixé rapidement sur la possibilité de rapprocher les deux camps opposés sur cette question litigieuse, qui pourrait devenir une question centrale du sommet du mois prochain.

OMBUDSMAN

Un système encore plus sévère en Allemagne

SUITE DE LA PAGE 1

Baril a demandé la création immédiate d'un tel poste pour son commandement.

L'urgence de la situation avait été évoquée par le général Baril le 17 juillet dernier au cours d'une conférence de presse où il dévoilait les détails d'un scandale impliquant des soldats canadiens en Bosnie.

A cette occasion, l'officier supérieur avait déclaré que l'armée de terre se trouvait confrontée «à un nombre inacceptable de cas d'inconduite, dont beaucoup sont dus à un manque de leadership». Il avait souligné que des leaders au sein de l'armée de terre s'étaient écartés des principes qui avaient si bien servi l'institution militaire depuis plusieurs décennies.

«Je ne leur permettrai pas de commander mes soldats ou de leur enseigner un jour de plus. Je ne leur permettrai pas non plus d'exercer quelque influence que ce soit sur la vie ou la formation de mes soldats», avait-il dit.

La création d'un inspecteur général s'inspire largement de ceux qui existent déjà dans certaines forces militaires européennes. Ainsi, aux Pays Bas, un inspecteur général

indépendant peut mener toute enquête qu'il juge nécessaire au sein des forces armées néerlandaises. Il n'est pas responsable devant les chefs militaires mais devant le ministre de la Défense.

En Allemagne, le système est encore plus sévère. Le Parlement nomme pour cinq ans un commissaire à la Défense qui occupe déjà un siège de député. Ce commissaire veille au respect des droits constitutionnels des soldats. Chaque soldat a le droit, sans avoir à passer par la voie hiérarchique, de lui soumettre directement ses doléances.

Le commissaire peut demander des renseignements aux autorités militaires et se faire communiquer les dossiers dont il a besoin. En outre, il peut inspecter, sans s'annoncer au préalable, toutes les installations des Forces armées allemandes.

Les sources du Devoir à Ottawa n'ont pas voulu indiquer si l'inspecteur général pourra s'occuper du cas du caporal Michel Purnelle, ce sous-officier de la base de Valcartier, qui a publié un livre dénonçant la crise de leadership au sein des Forces armées et qui fera bientôt face à une cour martiale pour avoir, entre autres choses, accordé des entrevues aux médias sur ce sujet.

ONU

SUITE DE LA PAGE 1

tuel les armes des grands, et d'empêcher en pratique les autres pays d'acquiescer un potentiel nucléaire.

Selon la plupart des pays qui ont voté pour, le traité est un pas dans la direction d'un désarmement nucléaire général. Même les pays qui avaient de fortes réticences envers une interdiction complète ou qui sont soupçonnés de pouvoir fabriquer la bombe, comme l'Iran ou Israël, ont voté en faveur. Seule l'Inde, suivi du Bhoutan et de la Libye, a voté contre.

Durant l'ultime phase des négociations de Genève en août dernier et lors de l'adoption de la résolution sur le CTBT aux Nations unies le 10 septembre, l'Inde a tout entrepris pour bloquer la rédaction finale du traité et son adoption.

Dans un discours vitriolique, prononcé quelques minutes avant l'adoption de la résolution, le représentant de l'Inde, Mme Arundhati Ghose, a déclaré que «l'Inde ne signera pas ce traité inégal, ni aujourd'hui ni jamais». Le lendemain, le chef de la diplomatie indienne, Inder Kumar Gujral, avertissait la communauté internationale que le CTBT «dans sa forme actuelle est une absurdité et une tentative délibérée pour tromper le monde».

L'Inde réclame un «vrai» traité

Pour l'Inde, le CTBT n'est pas un vrai traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pour le rendre acceptable à New Delhi, le gouvernement indien avait proposé entre autres chose qu'un comité ad hoc des Nations unies soit formé au sein de la Conférence sur le désarmement à Genève «pour commencer des négociations sur un programme graduel de désarmement nucléaire en vue de l'élimination à terme des armes nucléaires dans un laps de temps précis».

De plus le gouvernement indien avait demandé que les essais en laboratoires soient prohibés car les tests de fiabilité n'entraînent pas de réaction nucléaire et les simulations sur ordinateur ne sont pas explicitement interdits par le traité.

«Nos propositions sont essentielles à la conclusion d'un vrai traité d'interdiction et à une volonté d'entamer un désarmement nucléaire», dit l'ambassadeur de l'Inde aux Nations unies, Prakash Shah.

L'ambassadeur souligne qu'à l'époque où Nehru avait fait sa proposition, il n'existait qu'une technologie pour tester une arme nucléaire: l'explosion dans l'atmosphère, ou sous l'eau ou sous terre. Or, aujourd'hui, la technologie a évolué et les cinq grandes puissances nucléaires peuvent perfectionner leurs armes nucléaires ou en fabriquer de nouvelles en procédant à des simulations par ordinateur.

«Non seulement le CTBT garantit la position prééminente des cinq Grands dans le domaine nucléaire mais il reste muet sur les essais de nouvelles générations, ceux qui permettent de tester une arme sans produire de détonation. Alors l'Inde ne considère pas ce traité comme interdisant vraiment les essais nucléaires.»

Les craintes de l'Inde sur les nouvelles technologies ne sont pas sans fondements. Dans sa livraison d'octobre, la revue américaine spécialisée dans les affaires nucléaires, The Bulletin of The Atomic Scientists, révèle que les laboratoires américains de fabrication d'armes ne chômeront pas au cours des prochaines années. Ils ont reçu des millions de dollars pour améliorer leurs équipements de simulation.

Les pays occidentaux ont rejeté le premier amendement en arguant qu'il ne fallait pas «établir un lien entre l'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire. Cette inter-relation pourrait conduire à l'échec des négociations sur le CTBT».

Pourtant, les pays occidentaux n'ont pas hésité à faire un lien entre la ratification du CTBT par 44 pays et son succès. En effet, l'article 14 du traité exige que les 44 pays qui disposent d'une capacité nucléaire ratifient l'accord pour qu'il puisse prendre force.

Quant au deuxième argument indien sur l'interdiction des essais en laboratoires, les grandes puissances n'ont pas voulu en débattre.

Garder l'option nucléaire ouverte

«Cet article 14 est une violation du droit international, dit l'ambassadeur Shah. Aux termes des conventions diplomatiques sur les traités nous n'avons pas à être lié à un accord que nous n'acceptons pas. En incluant notre nom dans cet accord les auteurs du traité nous accordent un droit de veto et nous allons l'utiliser.»

Selon l'ambassadeur, l'Inde ne ratifiera pas le traité ce qui aura pour effet d'empêcher qu'il entre en vigueur. De plus, tant et aussi longtemps que les grandes puissances n'auront pas accepté de s'engager dans un véritable processus de désarmement nucléaire, l'Inde gardera ouverte l'option de construire la bombe.

«Nous croyons qu'aucun Etat n'a besoin des armes nucléaires pour assurer sa sécurité. Mais aussi longtemps que ces armes existeront dans notre entourage [la Chine], nous n'abandonnerons pas l'option nucléaire», affirme le diplomate indien.

L'Inde détient l'arme nucléaire depuis 1974, date à laquelle elle a procédé à un essai atomique dans une région désertique de l'Etat indien du Rajasthan.

FIN

Les francophones hors Québec en colère

Ottawa (PC) — Touchés directement, les francophones hors Québec ne resteront pas muets face aux compressions dans les services de Radio-Canada.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) envisage, en effet, de mener une campagne publique de dénonciation avec des annonces dans les journaux montréalais et des demandes de rencontre avec le premier ministre Jean Chrétien.

«Lorsque que l'on (le gouvernement fédéral) veut mettre sur pied une campagne de drapeaux, on trouve de l'argent. Lorsqu'on veut mettre sur pied un bureau d'information sur le Canada, on trouve de l'argent. Pourtant, lorsque l'on s'engage face à l'épanouissement et au développement des communautés francophones, l'argent semble disparaître», écrit-

on dans un document interne dont la Presse Canadienne a obtenu copie.

Les francophones hors Québec sont en colère contre Radio-Canada. La semaine dernière, la société d'Etat a annoncé une série de mesures de compression qui vont les affecter directement. L'Ouest canadien sera particulièrement touché: on y réduira considérablement la production d'émissions de télévision et de radio en français.

Ces mesures ont fait dire au directeur général de la FCFA, Yvon Samson, que Radio-Canada, le seul lien, selon lui, entre les francophones du pays, abandonne sa mission historique. «On est en train de détruire tout ce qui avait été bâti depuis 30 ans», avait-il dit, la semaine dernière.

DANSE

Bolchoïé spaciba

SUITE DE LA PAGE 1

envers les autres, quand tu seras aussi versatile que les couleurs sur la palette d'un peintre, alors seulement tu sauras servir la danse.»

L'anecdote est racontée par Christian Thibault, l'adjoint de Mme Chiriaeff de 1975 à 1982. «La chose avait tant impressionné la petite Ludmilla que l'année suivante, elle prenait ses premiers cours [chez Madame Alexandra Nicolajeva, ancienne ballerine du Bolshoi].»

À Berlin, pendant la Deuxième Guerre mondiale, Mme Chiriaeff vit la maison familiale bombardée. Mais survivante de ce champ de ruines, Mme Chiriaeff eut dès lors pour seule ambition de célébrer «la Vie qui a fait de la danse son outil», comme elle l'écrivait dans Comme un cri du cœur, son testament littéraire édité par L'Essentiel l'an dernier.

Malgré des poumons affaiblis lors de son passage dans une usine d'armements aux conditions atroces, Mme Chiriaeff entama à Genève, où elle avait fui, sa carrière de ballerine et de chorégraphe. De s'envoler vers des cieux plus propices à la création, Mme Chiriaeff gagna le Québec grâce à une bourse du Fonds de secours aux réfugiés créé pour aider les artistes et intellectuels européens à refaire leur vie outre-mer.

Ludmilla Chiriaeff en fit bon usage. Dès 1952, elle forma sa propre compagnie — les ballets Chiriaeff — et profita des débuts de la télévision pour faire connaître son art. Chaque semaine, pour 300 émissions, elle et Eric Hyrst composèrent une nouvelle chorégraphie.

Brydon Paige se souvient bien de ces années folles. «Nous répétions sur des planchers de ciment, pendant une heure seulement, avant de passer en ondes, en direct. Nous, les danseurs, croyions avoir trouvé le média idéal pour promouvoir la danse. Mais Mme Chiriaeff, en visionnaire qu'elle était, savait dès lors que sa troupe avait besoin de la scène pour se faire connaître.»

En 1958, les ballets Chiriaeff deviennent les Grands Ballets canadiens. Dès ses premiers spectacles, la compagnie — Mme Chiriaeff en tête — s'attire les foudres de l'Église en illustrant un programme d'une peinture de son premier mari, Alexander Chiriaeff. L'objet du scandale: cette peinture était inspirée des Trois Grâces dénudées d'Antonio Canova!

«À l'époque, rappelle le chorégraphe Fernand Nault, le simple fait de danser était péché.»

Mme Chiriaeff voulait changer tout ça. «Elle avait une foi inébranlable et savait exactement ce qu'elle voulait faire», rappelle Fernand Nault. L'étroite collaboration entre lui et Ludmilla Chiriaeff fit les belles heures des Grands Ballets canadiens. Partie de rien, Mme Chiriaeff fonda l'école supérieure de danse en 1966. En ces heures fastes de la danse au Québec furent présentées Carmina Burana, Giselle, la Symphonie des Paumes, et l'opéra-rock Tommy sur une musique du groupe anglais The Who. «Mme Chiriaeff sentait exactement quand était venu le moment de faire les choses. Et selon elle, en 1970, les spectateurs québécois étaient prêts à voir une chorégraphie aussi osée que Tommy à la Place des Arts.»

L'idée de présenter une telle œuvre s'inscrivait dans sa volonté d'intéresser le plus grand nombre à la danse, sans pour autant renoncer à ses objectifs de départ. Ainsi, comme le souligne son ancien adjoint Christian Thibault, «elle avait pris le virage de la danse contemporaine mais n'avait jamais admis que la danse moderne puisse être dansée aux Grands Ballets, à vocation classique.»

Progressivement, Mme Chiriaeff s'éloigna alors des Grands Ballets pour se consacrer à la mise en place de la concentration danse à l'École Pierre-Laporte. Aux dires de M. Thibault, elle observa aussi avec effroi au cours des ans ses Grands Ballets se tourner de plus en plus vers tourner vers l'importation au détriment de la création. «Elle n'avait jamais accepté que la Compagnie fasse venir danser des étrangers et laisse aussi peu de place aux créateurs du Québec.»

Son témoignage intitulé «Bolchoïé spaciba» («grand merci» en Russe) du collectif Comme un cri du cœur ne laisse d'ailleurs aucun doute sur ce grand projet créateur qu'elle avait voulu faire germer au Québec. «J'ai été heureuse de pouvoir offrir cette vision au Québec. C'est ainsi que nous, de la première équipe, avons mis nos efforts en commun pour créer; non pas pour nous distinguer des autres, mais bien pour assumer notre identité. Pour ce faire, nous avons fait appel à la vitalité et à la sensibilité de nos compositeurs, de nos musiciens, de nos poètes, de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos dessinateurs, de nos décorateurs, de nos éclairagistes, de nos techniciens et de tant d'autres. Grand moment que celui de la pose de cette pierre angulaire!»

Ce grand merci à tous ses collaborateurs, Mme Chiriaeff a voulu le dire de vive voix, il y a un an, alors qu'elle vivait dans la grande souffrance qui est celle des personnes atteintes du syndrome de Guillain-Barré.

Ces dernières années, inquiète de ce que le Québec n'oublie cette pose de la pierre angulaire, Mme Chiriaeff s'était faite archiviste, constituant tout un patrimoine de la danse. Elle rassembla tous les articles, critiques, photographies de décor, notes chorégraphiques, pour laisser à sa terre d'adoption un ultime héritage.

Bolchoïé spaciba, Madame!